

---

**DÉFENSE  
ET  
POLITIQUE  
INTERNATIONALE**

---

**LA DÉFENSE NATIONALE :  
UNE AMBITION AU SERVICE  
DE NOS VALEURS ET DE NOS INTÉRÊTS**



<b>SYNTHESE.....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>8</b>
<b>1. GARANTIR NOTRE INDEPENDANCE ET NOTRE SOUVERAINETE, PROTEGER LES FRANÇAIS ET DEFENDRE LES VALEURS ET LES INTERETS DE LA FRANCE .....</b>	<b>9</b>
<b>CONSTAT.....</b>	<b>9</b>
1.1. LA FRANCE : UNE PUISSANCE MILITAIRE SOUVERAINE QUI PESE DANS LE MONDE .....	9
1.2. DES CONFLITS QUI EVOLUENT : DES ACTEURS, DES CADRES ET DES MOYENS QUI BOULEVERSENT LES APPROCHES STRATEGIQUES .....	11
<b>CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT.....</b>	<b>16</b>
L'ADOPTION DU LIVRE BLANC : UN ENGAGEMENT POLITIQUE, UNE VISION ET DES MOYENS AU SERVICE DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE.....	16
UNE CAPACITE A MENER DES OPERATIONS MILITAIRES ET DE MAINTIEN DE LA PAIX SUR PLUSIEURS CONTINENTS ET DE MANIERE SIMULTANEE.....	17
UN EFFORT BUDGETAIRE ET DES ORIENTATIONS FONDAMENTALES MAINTENUES .....	18
UN EFFORT IMPORTANT D'AMELIORATION DE LA CONDITION DU PERSONNEL .....	18
LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA FRANCE EN MATIERE DE CYBER-DEFENSE.....	19
LA MODERNISATION DE NOTRE OUTIL DE DEFENSE : REFORMER POUR PLUS D'EFFICACITE.....	19
<b>2. LA FRANCE, SES ALLIANCES ET SES COOPERATIONS : ETRE A L'INITIATIVE ET PORTER NOTRE VOIX EN EUROPE ET DANS LE MONDE .....</b>	<b>21</b>
<b>CONSTAT.....</b>	<b>21</b>
2.1. L'EUROPE : DE LA PUISSANCE ECONOMIQUE A LA PUISSANCE DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE	21
2.2. L'OTAN : UNE ALLIANCE MILITAIRE FONDAMENTALE POUR LA SECURITE DU CONTINENT EUROPEEN .....	22
<b>CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT.....</b>	<b>23</b>
POURSUITE AMBITIEUSE ET PRAGMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DE L'EUROPE DE LA DEFENSE .	23
RENFORCEMENT DE L'INFLUENCE DE LA FRANCE DANS LES CHOIX STRATEGIQUES DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE.....	24
<b>3. LA RELATION ARMEE - NATION : UN LIEN FONDAMENTAL POUR L'AVENIR DE NOTRE DEFENSE ET POUR LA FRANCE .....</b>	<b>26</b>
<b>CONSTAT.....</b>	<b>26</b>
3.1. LES COMBATTANTS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI .....	26
3.2. CHAQUE CITOYEN.....	27

<b>CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT.....</b>	<b>27</b>
LE LIVRE BLANC IDENTIFIE LES BESOINS POUR LA CONSERVATION DE L'ESPRIT DE DEFENSE .....	27
DES MESURES DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DANS LES FORCES FRANCAISES .....	28
RENFORCER LES COMMEMORATIONS NATIONALES .....	30
SOUTENIR LA CONSTITUTION D'UNE RESERVE : UNE PRIORITE FINANCEE .....	30
<b>4. LES ENTREPRISES DE DEFENSE : UNE GARANTIE D'INDEPENDANCE ET DE SOUVERAINETE, UN MOTEUR DE CROISSANCE.....</b>	<b>31</b>
<b>CONSTAT.....</b>	<b>31</b>
4.1. L'EXCELLENCE INDUSTRIELLE AU SERVICE DE L'INDEPENDANCE ET DE LA SOUVERAINETE DE LA FRANCE.....	31
4.2. UN SECTEUR ECONOMIQUE IMPORTANT EN MATIERE D'EMPLOI ET DE CREATION DE RICHESSES.....	31
4.3. LA RECHERCHE DE DEFENSE : UN ATOUT POUR NOTRE SOUVERAINETE ET NOTRE COMPETITIVITE.....	32
4.4. DE NOMBREUX SECTEURS SONT LIES A L'INDUSTRIE DE DEFENSE : « LES INDUSTRIES DE SOUVERAINETE ».....	33
<b>CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT.....</b>	<b>34</b>
LE LIVRE BLANC : LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE ET L'affirmation DE L'INTERET PORTE PAR L'ETAT FRANÇAIS A L'INDUSTRIE DE DEFENSE .....	34
LE PLAN DE RELANCE.....	34
LE SOUTIEN AU PME-PMI : UNE PRIORITE POUR LE MINISTERE DE LA DEFENSE .....	35
L'ACCORD DE DEFENSE FRANCO-BRITANNIQUE .....	35
LA PRIORITE DEFENSE DE LA PRESIDENCE FRANCAISE DE L'UNION EUROPEENNE .....	36
<b>NOS PROPOSITIONS.....</b>	<b>37</b>
<b>I. AFFIRMER LES INTERETS ET LES AMBITIONS DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE .....</b>	<b>37</b>
<b>- UNE VISION : GARANTIR L'INDEPENDANCE ET LA LIBERTE DE LA FRANCE DANS LE MONDE.....</b>	<b>37</b>
1. GARANTIR NOTRE INDEPENDANCE STRATEGIQUE .....	37
2. ADAPTER NOTRE STRATEGIE AUX EVOLUTIONS DU MONDE .....	37
<b>- UNE STRATEGIE : ETRE A L'INITIATIVE ET FORCE D'ENTRAINEMENT EN EUROPE ET DANS LE MONDE .....</b>	<b>37</b>
3. FAIRE PROGRESSER L'EUROPE DE LA DEFENSE EN ENCOURAGEANT DES COOPERATIONS ENTRE LES ETATS LES PLUS VOLONTARISTES.....	38

4. DEFENDRE LA DEFINITION D'UNE VERITABLE STRATEGIE EUROPEENNE ET LA MISE EN PLACE DU « GROUPE DE DEFENSE » .....	38
5. RECLAMER LA MISE EN PLACE DE LA PREFERENCE EUROPEENNE.....	38
6. REALISER UNE EVALUATION DES OPERATIONS MENEES OU A VENIR AU TITRE DE L'EUROPE DE LA DEFENSE .....	39
7. POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DE L'INFLUENCE FRANCAISE AU SEIN DE L'OTAN.....	39
8. FAIRE DE LA FRANCE LE MOTEUR DU PARTENARIAT RUSSIE-OTAN .....	39
<b>- UNE VOLONTE : AGIR ET SE DONNER LES MOYENS D'AGIR .....</b>	<b>39</b>
9. MAINTENIR LA DEFENSE COMME PRIORITE BUDGETAIRE.....	39
<b>II. FAIRE DE LA DEFENSE UN ATOUT POUR LES FRANÇAIS : DES ENJEUX DE SOCIETE AUX REALITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES .....</b>	<b>40</b>
<b>- RENFORCER LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT MILITAIRE ET PROMOUVOIR L'ESPRIT DE DEFENSE PAR LE DEVELOPPEMENT DU LIEN ENTRE LES ARMEES ET LES FRANÇAIS .....</b>	<b>40</b>
10. STABILISER LE « MODELE RH » D'UNE ARMEE COMPOSEE DE VOLONTAIRES PAR UN DISPOSITIF RENFORCE DE FIDELISATION .....	40
11. AMELIORER LE SOUTIEN AUX FAMILLES DES MILITAIRES .....	40
12. RENFORCER LA COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE, JOURNEE NATIONALE DE LA MEMOIRE ET DU SOUVENIR POUR TOUS LES « MORT POUR LA FRANCE ».....	41
13. RENFORCER LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT MILITAIRE.....	41
14. METTRE EN PLACE UNE AGENCE DES ANCIENS MILITAIRES D'ACTIVE ET DE RESERVE .....	41
15. CREER UNE « MAISON DES FAMILLES » DANS LES HOPITAUX MILITAIRES POUR AMELIORER LA GESTION DE LA RELATION AVEC LES FAMILLES DES BLESSES EN OPERATIONS EXTERIEURES.....	42
16. FAIRE MENTION DE « L'ALLEGENCE AUX ARMES DE LA FRANCE » LORS D'UN SERMENT FAIT AU MOMENT DE L'ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE .....	42
17. DEVELOPPER LE TOURISME DE MEMOIRE .....	42
18. ORGANISER UNE GRANDE CEREMONIE COMMEMORATIVE D'ENVERGURE INTERNATIONALE POUR LE CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE, QUI IMPLIQUERAIT NOTAMENT LES PAYS AYANT PARTICIPE A CE CONFLIT .....	42
19. FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EPIDE, DES « CLASSES DE DEFENSE ET DE SECURITE GLOBALES » ET DES « PREPARATIONS MILITAIRES ».....	42
20. GARANTIR LE DOUBLEMENT DE CAPACITE DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE, QUI S'ADRESSE AUX ULTRAMARINS, D'ICI 2013 .....	43

21. SENSIBILISER LES ETUDIANTS AUX ENJEUX DE DEFENSE ET DE SECURITE NATIONALES ET A LA PLACE DE LA FRANCE DANS LE MONDE ..... 43

**- LES INDUSTRIES DE SOUVERAINETE : CROISSANCE, EMPLOI, RECHERCHE ET INNOVATION.....43**

22. DEFINIR UNE STRATEGIE INDUSTRIELLE, AU DELA DU PERIMETRE DE LA DEFENSE, POUR LES ENTREPRISES DE SOUVERAINETE, INCLUANT LES PME ..... 44

23. RENFORCER LE PILOTAGE POLITIQUE DE LA STRATEGIE DES ENTREPRISES DE SOUVERAINETE LIEES A LA DEFENSE ..... 45

24. ASSEOIR LA CONFERENCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE (CNI) ET INTRODUIRE EN SON SEIN UNE REFLEXION TRANSVERSE SUR LES INDUSTRIES DE SOUVERAINETE LIEES A LA DEFENSE ..... 45

25. CREER UN FONDS D'INVESTISSEMENTS POUR LES INDUSTRIES DE SOUVERAINETE ..... 45

26. PERMETTRE UN PLUS GRAND ACCES DES TPE, PME ET ETI AUX PROGRAMMES D'ETUDES AMONT (PEA) ..... 45

27. RENFORCER LE TISSU DES PME DE DEFENSE PAR L'INNOVATION ..... 46

28. SYSTEMATISER LA PRESENCE DES PME DANS LES GRANDS SALONS INTERNATIONAUX DE DEFENSE ..... 46

29. LA CONSTRUCTION DU DEUXIEME PORTE-AVION, EN COOPERATION AVEC NOS ALLIES, DEMEURE UN OBJECTIF..... 46

## SYNTHESE

La défense des intérêts et des valeurs de la France et des Français n'est pas un « petit sujet ». Que la France fasse partie du club des cinq puissances qui sont membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies ne relève pas du hasard. Etre en mesure d'intervenir comme nous l'avons fait en Libye pour venir en aide à un peuple menacé et assurer la défense de nos intérêts n'est pas à la portée de tous les Etats.

Autrement dit, et l'action de Nicolas SARKOZY depuis 2007 en est la parfaite illustration, la France est un acteur qui compte dans le monde. De la Libye, à l'Afghanistan en passant par la Côte d'Ivoire, travaillant étroitement avec ses partenaires stratégiques, la France est reconnue, écoutée et respectée. Elle dispose de forces armées exceptionnelles, qualifiées, animées d'honneur et d'un profond dévouement pour la Nation, jusqu'au sacrifice ultime. Notre pays se donne les moyens – humains, diplomatiques, industriels et en matière de recherche – pour garder en main son destin et tenir son rang sur la scène internationale.

Dans quelques mois, les Français auront à faire un choix crucial. En élisant le président de la République, ils désignent le garant de la souveraineté nationale et le chef des Armées. Dans cette perspective, l'UMP s'engage à continuer de porter une ambition forte et cohérente parce que nous rejetons l'idée d'une France sans défense nationale crédible, l'idée d'une France diminuée, ruinée et finalement vouée à perdre sa place au Conseil de sécurité de l'ONU et son influence dans le concert des nations.

C'est pour cette raison que nous mettons en garde contre le danger que représenterait la mise en place d'un gouvernement de coalition socialiste-verts. Cette alliance risquerait de remettre en cause des équilibres fragiles qui garantissent aujourd'hui notre défense et la protection de chacun d'entre nous dans un monde exposé à de nouvelles menaces et à des bouleversements géostratégiques majeurs.

Jusqu'où iront-ils ? De la suppression des cérémonies du 14 juillet, au désengagement militaire de la France sur la scène internationale, en passant par la création fièrement annoncée de centaines de milliers de postes de fonctionnaires et d'emplois aidés, le PS et les Verts feraient du budget de la Défense une variable d'ajustement budgétaire, promis à une réduction inexorable. Autrement dit, leur victoire annoncerait l'ère d'une France sans défense crédible.

Un gouvernement de cette nature, c'est donc inéluctablement l'affaiblissement de la France sur la scène internationale, la remise en cause de la protection des Français et des conséquences économiques dramatiques pour la croissance, l'innovation et l'emploi – de l'aéronautique, au spatial en passant par les secteurs de la défense et de la sécurité –. Combien de dizaines de milliers d'emplois industriels qualifiés la « gauche plurielle » nous promet-elle ainsi de supprimer ? Sans compter toutes les innovations technologiques dont se priverait la France en diminuant ses efforts de recherche.

A l'opposé de cette vision et dans le cadre de son projet pour 2012, l'UMP s'engage à soutenir avec force le maintien de la Défense comme priorité budgétaire. Au-delà de cet aspect budgétaire, nous nous engageons sur trois axes majeurs.

D'abord, l'UMP soutient la mise en place de coopérations européennes dynamiques et portées sur des projets concrets pour faire avancer l'Europe de la défense avec nos partenaires capables de s'engager.

Ensuite, nous voulons renforcer le lien entre l'armée et la Nation. Cela passe par l'amélioration du soutien aux familles des militaires (prise en compte des conjoints, école, logement) et par une plus grande reconnaissance de l'engagement, notamment en faisant de la commémoration du 11 novembre, une journée nationale de la mémoire et du souvenir pour tous les « morts pour la France », sans exclusion des autres dates de commémoration.

Enfin, parce que l'indépendance, l'emploi, la recherche et l'excellence technologique de notre pays sont en jeu, l'UMP soutient la définition d'une stratégie industrielle pour les entreprises de souveraineté, au-delà du périmètre de la Défense. Dans cette perspective, nous proposons la création d'un fonds d'investissement pour ces industries avec un soutien tout particulier aux PME et à la recherche.

La sécurité des Français et le rayonnement de la France dépendent d'un effort constant et cohérent, que l'UMP s'engage à soutenir avec détermination. La Défense ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de la démagogie.

*Tribune publiée dans le Figaro du 20 septembre 2011*

***Cosignataires :***

- Jean-François COPÉ, député, Secrétaire général de l'UMP
- Hervé MARITON, député, Conseiller politique de l'UMP chargé des questions de défense
- Josselin DE ROHAN, sénateur, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat
- Guy TEISSIER, député, président de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale
- Arnaud DANJEAN, député européen, président de la sous-commission sécurité et défense du Parlement européen
- Patrick BEAUDOUIN, député
- Raymond COUDERC, sénateur
- François CORNUT-GENTILLE, député
- Serge DASSAULT, sénateur
- Nicolas DHUICQ, député
- André DULAIT, sénateur
- Jean-Paul FOURNIER, sénateur
- Michel GRALL, député
- Christophe GUILLOTEAU, député
- Philippe JUVIN, député européen
- Pierre LASBORDES, député
- Damien MESLOT, député
- Xavier PINTAT, sénateur
- Philippe VITEL, député
- Michel VOISIN, député

## INTRODUCTION

Quelle place les questions de défense prendront-elles dans le choix des Français en 2012 ? Parmi les interrogations et les inquiétudes, dans la vision même que nos concitoyens portent sur l'avenir de la France, de l'Europe et du monde, les enjeux de défense ne viennent pas spontanément. C'est notre responsabilité d'expliquer, particulièrement à l'occasion d'une élection présidentielle, combien la défense est en réalité importante pour la cohésion de notre nation, pour la protection de nos compatriotes, pour le rayonnement de la France dans le monde. Dans un temps fait à la fois de compétition mondiale et d'incertitudes locales, la défense est un enjeu concret pour tous les Français.

La sécurité des biens et des personnes, de la cyber-défense à la protection de nos ressortissants contre le terrorisme, sur le sol français comme à l'étranger lors d'évènements particuliers, la politique de l'emploi dans les armées comme dans l'industrie - directement liée à la défense en profitant des retombées de la recherche et de la technologie -, la sécurisation de nos approvisionnements pour le pétrole, les matières rares ou tout simplement tous les flux de commerce international, sont à la fois des enjeux auxquels chaque Français est sensible et les objectifs essentiels d'une politique de défense.

Cette politique doit définir nos intérêts, nos priorités, nos objectifs, notre stratégie, nos moyens. Il est ici question de la vie quotidienne et de l'avenir de la France, de notre indépendance, de notre souveraineté politique, de nos coopérations et de nos alliances. L'avenir de l'Europe, notre vision de l'Ouest dans le monde de demain sont des questions que chacun se pose. Il faut comprendre qu'elles comportent une dimension « défense » déterminante.

Depuis 2007, beaucoup a été fait. Le Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale a été adopté, fixant une stratégie, les restructurations ont été entreprises, l'effort financier a été soutenu. Notre place dans l'Alliance atlantique a été renforcée, notre alliance avec le Royaume-Uni a été renouvelée, sur le fondement d'initiatives originales que l'UMP avait prises avec le Parti conservateur avant même son arrivée au pouvoir. Notre capacité opérationnelle a été évaluée et démontrée. Le récent succès de l'opération libyenne témoigne à la fois de nos capacités d'action et de l'intelligence de nos alliances.

Nous sommes conscients que le prochain quinquennat sera un moment de contrainte budgétaire forte. Comme la solidité de notre défense, notre crédibilité financière est essentielle à la souveraineté de la France. La défense ne s'exonèrera pas de cette contrainte, mais elle ne doit pas être une variable d'ajustement des contraintes budgétaires. Clairement, il n'y pas consensus avec la gauche sur ce sujet. Son arrivée au pouvoir ferait craindre le massacre du budget de la Défense, le désarmement stratégique de notre pays, l'affaiblissement de la sécurité des Français.

L'enjeu de la campagne est de convaincre nos concitoyens de l'importance de la défense pour chacun et pour tous, de souligner le clivage existant et la pertinence de notre projet. Après 2012 et dès 2012, il s'agira de renforcer et de partager l'esprit de défense.

# 1. GARANTIR NOTRE INDEPENDANCE ET NOTRE SOUVERAINETE, PROTEGER LES FRANÇAIS ET DEFENDRE LES VALEURS ET LES INTERETS DE LA FRANCE

## CONSTAT

Composante essentielle de la Nation, la défense est le bras armé de notre souveraineté. Elle permet à la France d'être un Etat respecté et influent sur la scène internationale.

En protégeant le territoire national, les armées assurent la sécurité des Français. En participant à des opérations extérieures, elles défendent les intérêts de la France, sont au service de la paix dans le monde et par conséquent au service de la protection du pays. Elles contribuent également à la promotion et à la défense de nos valeurs démocratiques, dans le respect du droit international.

### 1.1. LA FRANCE : UNE PUISSANCE MILITAIRE SOUVERAINE QUI PESE DANS LE MONDE

- **Un chef de l'Etat – chef des armées – présent sur la scène internationale**

La Constitution dispose que les armées françaises agissent sous l'autorité du président de la République qui est le chef des armées. Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation en disposant notamment des forces armées. Le Parlement vote la loi de programmation militaire, le budget de la Défense et la poursuite des interventions de nos forces armées à l'étranger au-delà de quatre mois.

Incarnée par le président de la République qui dispose notamment de la capacité d'engager la force nucléaire de la Nation, la puissance militaire de la France pèse d'autant plus dans la gestion des affaires du monde que le chef de l'Etat occupe une place centrale sur la scène internationale.

- **Un effort budgétaire nécessaire et crédible dans un environnement mondial où les dépenses militaires évoluent très rapidement**

Parmi les pays dont les dépenses militaires sont connues, la France dispose d'un des budgets militaires les plus importants au monde (31,2 milliards d'euros pour l'année 2011)<sup>1</sup>. Avec

---

<sup>1</sup> Le budget militaire américain pour 2011 atteint 552,11 milliards d'euros.

16,8 milliards d'euros prévus en 2012 et 17,4 milliards d'euros en 2013, les crédits d'équipement restent la priorité. La préparation de l'avenir est également préservée et l'effort consacré à la recherche et développement est maintenu avec 3,3 milliards d'euros.

Ainsi, de par son effort budgétaire en faveur de la défense, la France mène une politique qui la hisse parmi les principaux acteurs militaires et les principales puissances du monde.

Toutefois, dans un domaine qui appelle des adaptations permanentes, l'effort doit être sans cesse consolidé. En effet, il convient d'avoir à l'esprit l'évolution des dépenses militaires mondiales. Entre 1996 et 2009, elles ont augmenté de 56,4% passant de 1 005 milliards à 1 572 milliards de dollars.

- **La dissuasion nucléaire : « l'assurance vie de la Nation »**

La dissuasion nucléaire est une composante essentielle de la stratégie de défense et de la sécurité de la France. Reposant sur une base technologique et industrielle de haut niveau et reconnue depuis plusieurs décennies dans le monde entier, la dissuasion nucléaire française est crédible.

Avec les Etats-Unis et la Russie, la France est l'une des très rares puissances qui se soient équipées d'une force nucléaire indépendante qu'elle a développée et qu'elle contrôle en totale autonomie.

Enfin, elle contribue au rayonnement scientifique de la France et est aussi à l'origine de retombées technologiques dans le domaine civil contribuant à la création d'emplois et au développement d'activités.

- **Les ressources humaines de la Défense : des professionnels de qualité au service de la Nation**

La réussite de nos armées à chaque fois qu'elles sont engagées atteste de la grande qualité des personnels militaires et civils de la Défense : leur disponibilité, leur réactivité, leur engagement personnel et leur professionnalisme sont indispensables au succès des opérations. Ces qualités se manifestent aussi dans la réussite de la réforme de grande ampleur actuellement conduite au sein du ministère.

- **Une industrie de défense sur le territoire national**

L'industrie nationale de défense donne à la France la possibilité d'exprimer et d'exercer une politique internationale et de défense indépendante et conforme à ses ambitions. Satisfaisant des besoins à forte dimension étatique, cet outil industriel est ainsi au service d'une politique de souveraineté. Garante de la pérennité et de la crédibilité technologique de notre dissuasion

nucléaire, notre industrie assure également l'équipement conventionnel de nos forces armées sur la durée.

Par ailleurs, l'évolution des menaces et l'intérêt de nombreux pays, notamment des pays émergents, pour le développement des industries de défense nous enseignent continuellement que l'effort de recherche et d'investissement consenti dans les domaines de souveraineté demeure un gage d'avenir.

Enfin, notre industrie nationale de défense confère à notre pays la capacité de nouer des partenariats stratégiques avec d'autres Etats. La force de notre industrie est garante de la qualité de nos partenariats européens plus que jamais indispensable.

Préserver le dynamisme de cette base industrielle représente alors un intérêt national, stratégique, politique, social et économique de première importance.

- **Une capacité à mener des opérations**

Capable, grâce à ses hommes et ses équipements, de mener des opérations militaires sur plusieurs continents et de manière simultanée, comme l'actualité récente l'a montrée (Afghanistan, Côte d'Ivoire, Libye), la France est une puissance dont la voix porte dans le monde.

La France fait notamment partie des rares nations à pouvoir endosser le rôle de nation cadre d'une opération qui consiste à être *leader* sur une opération (planification stratégique ; planification au niveau opérationnel, d'exécution, de déploiement et redéploiement des forces pour l'opération ; commandement de l'opération...).

Enfin, ce poids s'exprime et s'explique notamment du fait de son siège de membre permanent au Conseil de sécurité des Nations unies<sup>2</sup>, lui-même lié à ses capacités militaires et notamment nucléaires.

## **1.2. DES CONFLITS QUI EVOLUENT : DES ACTEURS, DES CADRES ET DES MOYENS QUI BOULEVERSENT LES APPROCHES STRATEGIQUES**

Longtemps assez lisible, l'évolution des conflits correspond aujourd'hui à un foisonnement d'acteurs, de cadres et de moyens qui bouleversent nos stratégies « classiques », organisées autour de conceptions occidentales où l'Etat notamment est au centre.

---

<sup>2</sup> Les membres permanents du Conseil de sécurité sont : les Etats-Unis, la Russie, la Chine, la France et le Royaume-Uni.

Les évolutions géostratégiques, géopolitiques, économiques, migratoires, technologiques et démographiques, liées, ou combinées, aux crises économiques et financières que connaît le monde et notamment l'Europe depuis 2008 sont des données complexes qu'il faut considérer avec attention. En effet, on ne peut apporter de réponses utiles sur la manière de garantir la sécurité de la France et des Français que par un travail continu de compréhension sur ce que devient le monde, sur ce que deviennent les conflits, sur ceux qui en sont les sources.

- **Les Etats ne sont plus les seuls acteurs des conflits**

L'Histoire a donné tort aux commentateurs qui, à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, pensaient que les affrontements entre Etats allaient prendre fin parce que, d'une part le système international remettrait en cause les intérêts nationaux et que d'autre part, les Etats seraient amenés à disparaître en se fondant dans des ensembles régionaux, les Etats sont toujours là et les risques d'affrontements persistent : les Etats continuent à se doter de moyens qui leur permettent d'envisager des affrontements entre Etats.

Nous sommes dans un temps de « paix chaude » marqué par des équilibres géostratégiques non stabilisés. Les sources de conflits potentiels sont connues : accès aux ressources, contrôle des voies de circulation, domination d'espaces régionaux, prolifération de missiles balistiques et d'armes de destruction massive.

Parallèlement, certains espaces n'étant plus structurés par l'Etat, les acteurs qui ont pris sur les systèmes stratégiques sont divers et prolifèrent (en Afrique et en Asie notamment). Face aux Etats, des groupements variés (de l'économique/mafia en passant par le religieux) font ainsi surface et représentent des menaces non négligeables.

Ainsi, le nouveau champ conflictuel se caractérise par une grande complexité.

- **Le terrorisme : une menace dont la violence peut être effroyable**

Les groupes terroristes, qui contestent l'influence des Etats et notamment celle des Etats occidentaux, adoptent l'attitude qui consiste à contourner les moyens classiques des conflits et le droit qui y est lié (*jus ad bellum, jus in bello*), notamment s'agissant des populations civiles.

Cette approche, conjuguée aux évolutions technologiques, chimiques et biologiques de notre temps, constitue une menace à laquelle il faut se préparer et contre laquelle il faut lutter, notamment par l'élimination des bases arrière et le renforcement des structures étatiques dans les zones où se trouvent ces bases arrière. Des attentats qui touchent tous les continents aux prises d'otages qui se multiplient, l'action terroriste se développe et ses moyens ne sont pas négligeables.

- **L'évolution de la maîtrise des systèmes informatiques : cyber attaque / cyber défense**

La cyber défense consiste en l'utilisation de moyens physiques et virtuels pour contrer les attaques réalisées *via* des réseaux informatiques. Ces attaques peuvent venir d'individus, de groupes organisés ou encore d'un Etat.

La cyber attaque qui permet de toucher les machines reliées entre elles et de paralyser un pays est devenue un véritable enjeu de sécurité, comme l'a réalisé l'armée israélienne en paralysant un radar syrien en 2007.

Les infrastructures paralysées peuvent être : moyens de communication, banques, approvisionnement en pétrole, sécurité civile, équipements militaires... Cette menace est sérieuse et ne doit pas être sous-évaluée<sup>3</sup>.

- **La prolifération des missiles balistiques : une vulnérabilité nouvelle et un enjeu de positionnement stratégique**

La prolifération des missiles balistiques est une réalité. Plus particulièrement les missiles balistiques de courte et de moyenne portées, en service dans plus de vingt pays, ont déjà été utilisés tactiquement et font aujourd'hui l'objet d'un effort continu d'amélioration de leurs performances.

En novembre 2010, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'OTAN ont décidé de développer une capacité de défense antimissiles balistiques (DAMB) afin de protéger les territoires, les populations et les forces de l'Alliance<sup>4</sup>. Pour assurer cette mission, l'OTAN mettra en réseau les senseurs et les systèmes d'armes qui seront mis à disposition de manière volontaire par les Alliés. L'enjeu est donc également celui d'un positionnement stratégique au sein de l'Alliance, la contribution de capacités autonomes garantissant une maîtrise réelle de la chaîne de commandement.

Complément stratégique de la dissuasion, la DAMB est à même de structurer aujourd'hui les partenariats stratégiques entre Etats à l'image des alliances déjà établies par les Etats-Unis

---

<sup>3</sup> Exemples : 2005 - attaque japonaise du site du ministère coréen des Affaires étrangères. Avril 2007 - blocage de banques nationales (Hansabank et SEB). Juin 2007 - piratages des ordinateurs gouvernementaux de France, d'Allemagne et d'Angleterre (plusieurs centaines de PC hors service). 2007 - l'armée israélienne paralyse un radar syrien à Tall al-Abyad. 2009 - le 21 avril, le Wall Street Journal révèle que des hackers ont pénétré dans les réseaux protégés de l'administration américaine et ont réussi à dérober des centaines de téraoctets d'informations ultraconfidentielles portant sur le chasseur américain F-35. Selon les premières informations circulant alors, les hackers étaient d'origine chinoise, et bien que les autorités démentent formellement, ceci serait en rapport avec les cyberattaques permanentes dont seraient victimes les autorités américaines, et, au-delà d'elles, les principaux alliés occidentaux, au cours des dernières années.

<sup>4</sup> La DAMB fait appel aux technologies les plus avancées et « tire vers le haut » les filières industrielles satellite, radar et missile d'interception.

avec leurs partenaires européens, asiatiques et des pays du Golfe. On ne sous-évaluera pas l'analyse nouvelle que plusieurs de nos partenaires européens ont de la dissuasion du fait de la DAMB. La France n'entend pas remettre en cause sa capacité de dissuasion.

#### ▪ L'espace : un « territoire » stratégique

Les communications stratégiques et l'observation du théâtre reposent à présent en grande partie sur nos moyens satellitaires de défense. Ils sont essentiels à notre capacité de décision et d'intervention. Une capacité spatiale d'alerte avancée permet de suivre l'évolution des menaces balistiques, de déterminer l'origine des tirs afin d'identifier l'agresseur et de favoriser l'alerte aux populations. Les moyens de surveillance de l'espace permettent le suivi des débris et donc de garantir la pérennité des activités civiles ou militaires qui dépendent de plus en plus des satellites. Et toute cette activité dépend de notre autonomie à accéder à l'espace.

Il est donc essentiel sur le plan stratégique de continuer à investir dans le secteur spatial de défense pour pouvoir développer en toute souveraineté les systèmes dont la France a besoin.

La supériorité technologique de la France est aujourd'hui concurrencée sur deux plans. D'une part, par les autres puissances spatiales occidentales, dont l'ambition affichée est d'exercer un rôle de leadership. D'autre part, par les pays émergents, dont la main d'œuvre abondante permet des réalisations bas coûts, faisant peser une menace sur certains secteurs dont celui essentiel des lanceurs.

#### ▪ L'enjeu des mers et des océans

Avec l'espace, les mers et les océans demeurent des territoires stratégiques. Aussi, dans un contexte de transformation géopolitique et géostratégique permanente, le tracé des routes maritimes évolue (doublement du canal de Panama, fonte des glaces au pôle Nord). La « colonisation » industrielle des mers se poursuit. Entamée il y a trente ans avec les plates-formes pétrolières *offshore*, elle s'accélère avec l'épuisement progressif des réserves fossile et minérales disponibles à terre. Qu'il s'agisse de mobilité stratégique ou de ressource, le potentiel que recèle les mers pousse certains pays à s'exonérer des règles régissant leur utilisation. A titre d'exemple, on pense à la Chine, qui revendique la souveraineté totale de la mer du même nom. Ce qui revient à appliquer le régime des eaux territoriales non plus à 12 nautiques, mais à plusieurs centaines de nautiques de leur rivage.

De ces évolutions, des tensions et des conflits peuvent apparaître et la sécurité du monde, ainsi que les intérêts de la France, peuvent être menacés. Les mers et les océans constituent un enjeu considérable pour la France. De fait, avec ses espaces maritimes, le territoire océanique français est plus vaste que celui de l'Europe terrestre : 11 millions contre 9 millions de km<sup>2</sup>. Sur ce territoire, les enjeux économiques ne cessent de croître. En 2010, l'économie maritime a représenté un chiffre d'affaires, hors tourisme, de 51 milliards d'euros et 300 000 emplois. Il existe aujourd'hui d'importants potentiels – pétrole, énergies marines et terres rares – qui

attirent des convoitises<sup>5</sup> et justifient d'avoir les moyens de protéger et veiller à la sécurité de ce territoire et à l'accès aux ressources.

### ▪ **L'enjeu énergétique et la sécurité de nos approvisionnements**

Alors que les ressources naturelles de la planète sont limitées à mesure que la population croît (6,8 milliards en 2010, 9 milliards en 2050), s'assurer de la sécurité de ces approvisionnements est un véritable enjeu stratégique.

Le dernier rapport sur la politique énergétique de la France de l'Agence Internationale de l'Energie (2010) indique que la France est le deuxième consommateur d'électricité en Europe, pour une part de production nucléaire de 78 %, ce qui constitue une particularité de notre pays. Ce rapport rappelle que la France importe la totalité de ses besoins en pétrole, gaz et charbon. La France est aussi le deuxième pays européen pour la production d'énergies renouvelables. Enfin, le rapport souligne la réussite de notre politique de diversification de nos sources d'approvisionnement qui contribue à notre sécurité énergétique.

Il n'en demeure pas moins que l'instabilité du monde et le caractère limité des ressources naturelles de la planète imposent une stratégie sans cesse renouvelée intégrant l'impératif de sécurisation des routes du pétrole et de l'approvisionnement en uranium. On signalera aussi la rareté des approvisionnements en matières rares et stratégiques.

### ▪ **Notre voisinage : bouleversements et rapprochements**

Aux portes de l'Europe, le monde change. Du renversement du régime de Ben Ali par les foules tunisiennes en passant par les soulèvements du Caire, la révolte libyenne ou encore les mouvements syriens, ce que l'on appelle « les révolutions arabes » engagées au printemps 2011 constituent des bouleversements à prendre en considération dans l'approche que nous avons non seulement de notre sécurité mais également de nos intérêts (cf. le développement de l'Union pour la Méditerranée).

De la même manière, du conflit entre la Russie et la Géorgie d'août 2008 au Sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Lisbonne en novembre 2010 en présence de Dmitri MEDVEDEV dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Conseil OTAN-Russie, notre relation à la Russie est amenée à évoluer. Comment pourrions-nous négliger les évolutions d'une relation avec un pays voisin qui compte douze fuseaux horaires et possède de gigantesques ressources naturelles ?

---

<sup>5</sup> Exemple : pour les matières premières, la France bénéficie dans les eaux internationales autour de Wallis et Futuna de réserves de terres rares parmi les plus importantes du monde. C'est la raison pour laquelle la Chine a déposé une demande d'exploitation auprès de l'Autorité Internationale des Fonds Marins. A ce jour, Pékin a déposé plusieurs dizaines de demandes auprès de cet organisme, mais Paris aucune. Cette donnée souligne le besoin de planifier les efforts français.

## CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT

### L'ADOPTION DU LIVRE BLANC : UN ENGAGEMENT POLITIQUE, UNE VISION ET DES MOYENS AU SERVICE DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE NATIONALE

A l'heure de la mondialisation, de l'accélération foudroyante de la diffusion de l'information, de l'évolution des menaces, des bouleversements géopolitiques toujours plus rapides, des crises planétaires (économiques, financières, environnementales...) aux conséquences lourdes, un Livre blanc de la Défense et de la Sécurité nationale a été présenté le 17 juin 2008, comme le président de la République s'y était engagé dès le début de son mandat.

Pour mieux assurer la défense des intérêts de la France et les missions de protection de sa population, la stratégie de défense et de sécurité nationale est servie par la politique de défense, de sécurité intérieure et par la politique de sécurité civile. D'autres politiques, telles que la politique étrangère et la politique économique, contribuent aussi directement à la sécurité nationale.

La stratégie de défense et de sécurité nationale s'articule autour de cinq fonctions stratégiques dont les forces de défense et de sécurité doivent avoir la maîtrise :

- ▶ **Connaissance et anticipation** : il s'agit d'une nouvelle fonction stratégique, érigée en priorité dans un monde caractérisé par l'incertitude et l'instabilité. Le renseignement dans toutes ses dimensions, y compris spatiales, et la prospective acquièrent ainsi une importance majeure.
- ▶ **Prévention** : le Livre blanc préconise une concentration sur un axe géographique prioritaire, allant de l'Atlantique jusqu'à la Méditerranée, au Golfe arabo-persique et à l'Océan indien. Cet axe correspond aux zones où les risques impliquant les intérêts stratégiques de la France et de l'Europe sont les plus élevés.
- ▶ **Dissuasion** : La dissuasion nucléaire demeure un fondement essentiel de la stratégie nationale. Elle est la garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France. Elle a pour fonction fondamentale d'empêcher une agression d'origine étatique contre les intérêts vitaux du pays, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme.
- ▶ **Protection de la population et du territoire français** : la coordination entre les dispositifs civils et militaires est en effet l'un des principes fondamentaux de la nouvelle stratégie. L'objectif est de protéger la nation face à des crises de grande ampleur, tout en augmentant sa capacité de résilience.
- ▶ **Intervention** : L'intervention, particulièrement à l'extérieur du territoire national demeura un mode d'action essentiel des forces armées françaises. La capacité d'intervention doit permettre de garantir nos intérêts stratégiques et d'assumer nos responsabilités internationales. Le plus souvent, l'intervention se déroulera dans un

cadre multinational, à l'exception de la protection de nos ressortissants à l'étranger pour laquelle une intervention à titre purement national demeure plausible.

La combinaison de ces cinq fonctions doit être souple et pouvoir évoluer au fil du temps, en s'adaptant aux modifications de l'environnement stratégique. En conséquence, le Livre blanc sera régulièrement actualisé, avant chaque nouvelle loi de programmation militaire comme de sécurité intérieure.

Enfin, le Livre blanc souligne la complémentarité entre l'Union européenne et l'Alliance atlantique.

## UNE CAPACITE A MENER DES OPERATIONS MILITAIRES ET DE MAINTIEN DE LA PAIX SUR PLUSIEURS CONTINENTS ET DE MANIERE SIMULTANEE

Depuis 2007, la France a pris toutes ses responsabilités sur la scène internationale :

► En **Afghanistan** : Afin de lutter contre le développement du terrorisme international et afin de favoriser la mise en place d'un Etat afghan responsable qui doit contribuer à assurer la sécurité de la région et du monde, la France a renforcé son engagement en 2008. Elle a proposé une stratégie globale à ses alliés pour aboutir à un transfert progressif des responsabilités de sécurité aux Afghans. Ainsi, le 23 juin 2011, l'Élysée a annoncé que la France engagera « un retrait progressif » de ses renforts envoyés en Afghanistan, « de manière proportionnelle et dans un calendrier comparable au retrait des renforts américains ».

► En **Libye** : La détermination sans faille de la France et du Royaume-Uni a permis en mars 2011 de mobiliser la Communauté internationale et de faire adopter par les Nations unies, une résolution autorisant à protéger le peuple libyen contre l'action meurtrière du colonel KADHAFI.

► En **Côte d'Ivoire** : Après les élections présidentielles ivoiriennes qui se sont tenues fin 2010, remportées par Alassane OUATTARA, et le refus de M. GBAGBO de quitter le pouvoir, les forces françaises ont agi dans le cadre du droit international (résolution 1975 du conseil de sécurité des nations unies du 30 mars 2011 et demande du Secrétaire général des Nations unies du 3 avril 2011) pour neutraliser les armes lourdes des forces de Laurent GBAGBO menaçant la population et pour protéger les ressortissants français.

Cette capacité à mener des opérations réclame un effort élevé, permanent et renouvelé, s'agissant notamment des équipements de nos militaires.

## UN EFFORT BUDGETAIRE ET DES ORIENTATIONS FONDAMENTALES MAINTENUES

En 2011 et malgré la crise, les ressources totales (mission « Défense ») s'élèvent à 31,2 Md€, hors pensions. Ainsi, les ressources budgétaires de la mission « Défense » seront stabilisées en valeur par rapport à 2010 hors dépenses de pensions, puis progresseront de 3 % sur la période 2011-2013. Ces crédits seront complétés par des recettes exceptionnelles.

Dans le cadre de ce budget pour 2011, les orientations fondamentales du ministère de la Défense sont maintenues :

- ▶ les crédits d'équipement restent la priorité : 16 milliards d'euros en 2011, 16,5 milliards en 2012 et 17,4 milliards en 2013
- ▶ la préparation de l'avenir est également préservée et l'effort consacré à la recherche et développement est maintenu : 3,3 milliards d'euros
- ▶ l'amélioration des conditions du personnel : le ministère maintient son engagement en faveur des ressources humaines, d'une part, au profit de l'amélioration de la condition du personnel à hauteur de 95 millions d'euros (70 millions pour le personnel militaire et 25 M€ pour le personnel civil), et d'autre part, au titre au plan d'accompagnement des restructurations
- ▶ le ministère de la Défense poursuit ses efforts de productivité en se modernisant
- ▶ les anciens combattants : les mesures principales concernent le maintien des droits à réparation des anciens combattants, et l'alignement du montant des pensions versées aux anciens combattants et anciens militaires de l'armée française issus de pays autrefois sous souveraineté française, sur le montant perçu par les anciens combattants et anciens militaires français. Le budget prend aussi en charge la mise en œuvre d'un dispositif particulier pour la réparation des conséquences sanitaires des essais nucléaires français.

## UN EFFORT IMPORTANT D'AMELIORATION DE LA CONDITION DU PERSONNEL

Contrepartie des efforts demandés par la modernisation du ministère de la Défense, militaires et civils ont bénéficié au cours de la mandature d'un effort important d'amélioration de la condition du personnel.

Pour les militaires, la refonte des statuts particuliers a été accompagnée d'une importante revalorisation des grilles indiciaires, achevée cette année. Par ailleurs, un certain nombre d'indemnités et de primes ont été créées ou revalorisées. Le personnel civil a bénéficié d'un mouvement de requalification important ainsi que de la mise en place progressive de la prime de fonctions et de résultats (PFR). En outre, les efforts en matière de reconversion ont été

mutualisés au sein d'une agence unique de reconversion de la défense, « Défense mobilité », dont les premiers résultats sont très positifs. Au total, la promesse de faire bénéficier le personnel de 50% des économies réalisées grâce à la réforme a été tenue.

Pour autant, des difficultés demeurent. Il convient de poursuivre le travail permettant de s'assurer de disposer de manière pérenne d'une armée professionnelle et de qualité au service de la Nation.

## **LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA FRANCE EN MATIERE DE CYBER-DEFENSE**

Créée le 8 juillet 2009, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) fait suite à l'adoption du Livre blanc et est rattachée au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, lui-même placé sous l'autorité du Premier ministre.

L'ANSSI a été créée pour assurer la sécurité des systèmes d'information de l'État et veiller à celle des opérateurs nationaux d'importance vitale, coordonner les actions de défense des systèmes d'information, concevoir et déployer les réseaux sécurisés répondant aux besoins des plus hautes autorités de l'État et aux besoins interministériels, et créer les conditions d'un environnement de confiance et de sécurité propice au développement de la société de l'information en France et en Europe.

L'ANSSI s'est récemment vu confiée une nouvelle compétence en cas de cyber-attaque contre le pays : l'agence sera autorisée à commander des mesures de défenses immédiates et directes aux différentes administrations, sans avoir à obtenir des autorisations préalables des ministères concernés.

## **LA MODERNISATION DE NOTRE OUTIL DE DEFENSE : REFORMER POUR PLUS D'EFFICACITE**

### **► L'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS : UNE PRIORITE DU QUINQUENNAT**

La priorité en faveur de l'effort d'équipement est maintenue. Les crédits d'équipement atteindront ainsi 16 milliards d'euros en 2011, 16,5 milliards en 2012 et 17,4 milliards en 2013, en cohérence avec l'évolution de la trajectoire définie par la loi de programmation militaire. Ils resteront tout au long de la période 2011-2013 très supérieurs à la moyenne de la LPM 2003-2008, soit 15 milliards d'euros.

Notre dissuasion nucléaire fait l'objet d'un effort continu de modernisation garant d'une crédibilité pérenne. Ainsi, on notera en 2010 l'admission au service actif du sous-marin nucléaire lanceur d'engins le Terrible ainsi que la mise en service opérationnelle du couple avion de combat de dernière génération / missile air-sol moyenne portée amélioré. Grâce à cet

effort permanent de l'Etat et le concours d'une industrie de défense de pointe, la mission de dissuasion est assurée en permanence et sans interruption depuis 1971.

Par ailleurs, les équipements des hommes ont connu des améliorations significatives depuis 2007. Ces améliorations sont particulièrement précieuses sur des théâtres d'opération comme l'Afghanistan où les hommes sont particulièrement exposés et notamment les forces terrestres :

- ▶ progrès dans le cadre de la protection du combattant : gilets pare-balles, nouveaux véhicules blindés de liaison (PVP: petit véhicule protégé), systèmes de lutte contre les armes explosives
- ▶ arrivée à maturité du processus de numérisation de l'espace de bataille (déploiement de réseaux informatique de transmission de données et de géopositionnement sur le champ de bataille)
- ▶ déploiement opérationnel de moyens de mobilité d'une génération nouvelle : VBCI (Véhicule Blindé de Combat d'Infanterie), VAB avec une tourelle téléopérée (véhicule de l'Avant Blindé avec mitrailleuse de 12,7 mm évitant au tireur de s'exposer pour utiliser l'arme) ou encore, VHM (véhicule à haute mobilité)
- ▶ moyens de renseignement : déploiement de mini drones tactiques
- ▶ moyens pour accroître la puissance de feu : déploiement opérationnel des équipements FELIN pour les fantassins (systèmes d'armes pour le combattant avec des outils de communication numériques, de protection, des armes précises à visée déportée etc), des canon de 155 mm Caesar et des hélicoptères de combat TIGRE

Enfin, l'opération Harmattan en Libye démontre par les faits que la France dispose de moyens adaptés à la réalisation des missions assignées à ses forces armées : porte-avions, aviation de combat, missiles de croisière, hélicoptère d'attaque ; ces moyens ayant été utilement et nécessairement complété dans le cadre de notre alliance.

## ▶ **PROJET « BALARD 2015 » : UN MINISTERE DE LA DEFENSE PLUS EFFICACE**

L'ensemble immobilier de Balard (maquette dévoilée par le ministre de la défense le 31 mai 2011) regroupera autour du ministre et de son cabinet, les états-majors des trois armées et les services centraux du ministère. L'objectif est bien de rendre plus efficace le fonctionnement du ministère et des armées.

Ce projet appuie la volonté d' « interarmisation » du ministère. Il revalorise et réhabilite des installations existantes.

Il faut noter que le choix d'un Partenariat Public Privé (PPP) pour Balard permet à l'Etat, sans avoir recours à l'endettement, d'étaler le financement de ce projet et de conserver ainsi des capacités d'investissement dans des projets d'avenir.

## 2. LA FRANCE, SES ALLIANCES ET SES COOPERATIONS : ETRE A L'INITIATIVE ET PORTER NOTRE VOIX EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Engagé dans un processus de construction européenne, ainsi que dans des coopérations et au sein d'alliances, la France est capable d'être à l'initiative et de porter sa voix dans le monde.

Attachée à son indépendance et consciente des réalités d'un monde aujourd'hui globalisé et constitué d'« Etats continents » (Brésil, Russie, Inde, Chine...), la France trouve un intérêt stratégique fort à être active au sein des cénacles internationaux.

### CONSTAT

#### 2.1. L'EUROPE : DE LA PUISSANCE ECONOMIQUE A LA PUISSANCE DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE...

Aujourd'hui, l'Europe est la première puissance commerciale mondiale. Avec 500 Millions d'habitants et 30% du PIB mondial, elle représente 35% des investissements directs à l'étranger et 60% de l'aide publique au développement.

Malgré des efforts exprimés dans les traités, à l'image du traité de Lisbonne adopté en 2009, le rang économique, commercial, monétaire, agricole, démographique de l'Union européenne ne se retrouve pas en matière de politique étrangère et de défense<sup>6</sup>. Les forces armées européennes comptent 1,7 millions d'hommes (contre 1,4 millions aux Etats-Unis), mais l'Europe est pour le moment en incapacité de déployer 50 000 hommes sur des théâtres d'opérations extérieures. En matière de budget de défense, le rapport entre l'UE et les Etats-Unis est de 1 à 3. Il est de 1 à 4 pour le volet équipement et de 1 à 6 pour le volet recherche et développement. De son côté, entre 1999 et 2010, la Chine a, en moyenne, vu augmenter son budget militaire de 10% par an.

Malgré cela, l'Europe est aujourd'hui, quelles que soient les difficultés qu'elle connaît, un acteur capable d'intervenir sur un foyer de crise en offrant une panoplie d'instruments humanitaires, de développement, de sécurité (y compris militaire le cas échéant), avec une forte légitimité internationale. L'Union européenne a démontré qu'elle savait intervenir tout particulièrement dans la gestion civile des crises, dès lors que celles-ci sont d'ampleur

<sup>6</sup> A titre d'exemple, contrairement aux Etats ou encore à l'OTAN, l'Union européenne n'est pas en capacité de mener une opération depuis un centre commun de planification et de commandement permanent.

modeste. Elle a également su le faire également dans le cadre de crises majeures mais, pour le moment, dans la phase de reconstruction, souvent après intervention militaire de l'OTAN (exemple : en Afghanistan avec l'opération EUPOL Afghanistan - mise en place, sous gestion afghane, de dispositifs durables et efficaces dans le domaine des opérations civiles de maintien de l'ordre).

En tout état de cause, la situation n'est pas satisfaisante. Il conviendrait que les Etats membres de l'UE, ou tout du moins ceux qui le souhaitent, fournissent les efforts nécessaires qui permettraient de faire converger leur appréciation de la notion de souveraineté et de maintenir une autonomie stratégique, pour eux-mêmes voire pour l'Union dans son ensemble. Dès lors, l'Europe de la défense pourrait voir véritablement le jour et agir avec plus d'efficacité.

La répartition des responsabilités et des savoir-faire entre l'Union européenne et l'OTAN ne doit pas être figée et appelle à être précisée<sup>7</sup>. Pour la sécurité de notre continent, l'Union européenne et l'OTAN sont complémentaires. Ce principe est confirmé dans le traité de Lisbonne.

## 2.2. L'OTAN : UNE ALLIANCE MILITAIRE FONDAMENTALE POUR LA SECURITE DU CONTINENT EUROPEEN

L'OTAN est la première alliance militaire au monde. Regroupant 28 Etats, son budget global est de l'ordre de 2 milliards d'euros. Depuis 1966 – décision du général DE GAULLE de retirer la France du commandement militaire intégré de l'OTAN – l'Europe et l'Alliance atlantique ont beaucoup changé. L'Union européenne est devenue un acteur important de la communauté internationale et l'OTAN, tout en conservant sa responsabilité pour la défense collective des Alliés, rappelée dans le traité de Lisbonne, est aussi un instrument du maintien de la paix hors-zone (Afghanistan, Kosovo).

Il n'y a pas concurrence entre l'OTAN et l'Union européenne mais complémentarité et additionnalité : nous avons besoin des deux pour faire face aux menaces et aux crises avérées et potentielles.

En novembre 2010, les dirigeants des pays de l'Alliance ont adopté, au sommet de Lisbonne, le nouveau concept stratégique de l'OTAN. Ce nouveau concept stratégique sert de feuille de route à l'Alliance pour les dix années à venir. Il confirme que l'engagement pris de se défendre mutuellement contre toute attaque reste le socle de la sécurité euro-atlantique. Ce document offre aux pays partenaires davantage de possibilités de dialogue et de coopération et il engage l'OTAN à renforcer sa coopération avec la Russie.

---

<sup>7</sup> Il existe d'ores et déjà des arrangements dits de « Berlin plus » (février 2003) qui ont permis de placer des moyens fournis par l'OTAN sous l'autorité d'un commandement de l'Union européenne (exemple : pour la sortie de crise des Balkans).

Le nouveau concept rappelle que « la dissuasion, articulée autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires et conventionnelles, demeure un élément central de notre stratégie d'ensemble [et que] les forces nucléaires stratégiques indépendantes du Royaume-Uni et de la France, qui ont un rôle de dissuasion propre, contribuent à la dissuasion globale et à la sécurité des Alliés ».

Enfin, les dirigeants des Etats membres de l'Alliance ont souhaité indiquer qu'ils développeront leur « capacité à protéger leurs populations et leurs territoires contre une attaque de missiles balistiques, en tant qu'un des éléments centraux de leur défense collective, qui contribue à la sécurité, indivisible, de l'Alliance ».

## **CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT**

### **POURSUITE AMBITIEUSE ET PRAGMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DE L'EUROPE DE LA DEFENSE**

#### **► L'UNION EUROPEENNE : UN FORT POTENTIEL D'INFLUENCE ET DE CAPACITE D'ACTION SOUTENU AU COURS DE LA PRESIDENCE FRANÇAISE**

Depuis 2007 et sous l'impulsion de la France, l'Union européenne a :

- affirmé son ambition politique par l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne qui instaure la solidarité stratégique des pays membres de l'Union grâce à la clause de solidarité et d'assistance mutuelle, renforce l'unité de la gouvernance de sa politique extérieure et ouvre la perspective d'une coopération renforcée entre Etats souhaitant approfondir un effort concerté de leur politique de Défense.
- consolidé, sur le plan institutionnel (création des structures de planification) et opérationnel (succès des opérations en Géorgie ou encore au large de la Somalie), son aptitude à faire face aux crises et à l'apparition de nouvelles menaces (piraterie).

Le volontarisme du chef de l'Etat, Nicolas SARKOZY, a permis l'affirmation du rôle de l'Europe dans la gestion des crises. Toutes les initiatives significatives ont été prises au cours de la Présidence française de l'Union européenne en 2008 :

- lancement d'opérations de l'Union européenne : Géorgie, Tchad, Atalante (contre la piraterie)
- renforcement des institutions

► ambitions capacitaires (mutualisation d'emploi de l'avion européen de transport militaire A400M)

## ► LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE DEFENSE FRANCO-BRITANNIQUE : AU SERVICE DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE DE LA DEFENSE

Le 2 novembre 2010, la France a signé avec le Royaume-Uni un accord de coopération dans le domaine de la défense.

Cet accord s'inscrit dans la double perspective de préserver et même renforcer les capacités mutuelles des deux seules puissances nucléaires de l'Union européenne et d'autre part, de constituer un échelon précurseur non exclusif visant à jeter les bases d'une nouvelle dynamique européenne opérationnelle et capacitaire.

Cet accord comprend un volet industriel impliquant notamment des coopérations sur des projets de drone et de missile.

## ► FRANCE-ALLEMAGNE-POLOGNE : UN CADRE PERTINENT D'INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE DEFENSE

La France exprime régulièrement toute l'importance qu'elle donne au triangle de Weimar (France-Allemagne-Pologne) en encourageant des rencontres en format Défense afin d'envisager des impulsions communes sur la Politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne (capacités, opérations).

## RENFORCEMENT DE L'INFLUENCE DE LA FRANCE DANS LES CHOIX STRATEGIQUES DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE

Les réalités du XXI<sup>ème</sup> siècle (développement de l'Europe de la défense, mondialisation, complémentarité Europe – OTAN) ont conduit le chef de l'Etat à préconiser une plus forte participation de la France aux structures de l'Alliance atlantique. Ainsi, la France a réintégré le commandement intégré (Sommet de l'Otan de Strasbourg - Kehl - 4 avril 2009) tout en maintenant sa spécificité de ne pas se joindre au Groupe des plans nucléaires. Ce mouvement va de pair avec le renforcement de l'Union européenne dans le domaine de la gestion des crises et la recherche d'un nouvel équilibre entre Américains et Européens au sein de l'OTAN.

## ► LA FRANCE DECIDE SOUVERAINEMENT DE PARTICIPER, OU NON, A UNE OPERATION

Le niveau de l'engagement français au sein des opérations militaires de l'OTAN est décidé uniquement par Paris.

A cet égard, le Livre blanc rappelle trois principes à respecter, dans la continuité de ceux fixés par le général DE GAULLE :

- ▶ **l'indépendance de nos forces nucléaires** ;
- ▶ **la liberté d'appréciation des autorités françaises**, qui implique une absence d'automatisme dans nos engagements militaires et le maintien des moyens de l'autonomie stratégique, notamment par l'accroissement de nos capacités de renseignement ;
- ▶ **la liberté permanente de décision**, qui suppose qu'aucune force française ne soit placée en permanence, en temps de paix, sous le commandement de l'OTAN.

### ▶ LA FRANCE EST AUJOURD'HUI PLUS INFLUENTE AU SEIN DE L'ALLIANCE

La réintégration a permis de positionner un nombre significatif de cadres militaires dans les structures OTAN, pour y développer l'influence française. 17 postes d'officiers généraux sont ainsi attribués à la France dans la structure de commandement militaire, et le nombre total de nos représentants passera à terme de 150 à 1 100. Dans cette perspective d'influence repositionnée, la France a notamment conditionné son retour à l'obtention de postes à responsabilité au plus haut niveau dans l'Alliance (Commandement suprême allié de la Transformation de Norfolk, et Etat-major de forces interarmées de Lisbonne).

Depuis la réintégration de la France dans la structure de Commandement intégré de l'OTAN en avril 2009, la France a renforcé son influence au sein de la famille occidentale et pèse davantage qu'avant dans les choix stratégiques de l'Alliance. Ce retour est également un moyen de renforcer nos relations avec nos partenaires européens (on pense notamment aux Britanniques et à l'opération menée en Libye) tout en renforçant une relation de confiance avec les Etats-Unis, qui sont un allié important.

Enfin, la France a contribué à la définition du nouveau concept stratégique de l'OTAN adopté par les dirigeants des pays de l'Alliance au sommet de Lisbonne de novembre 2010. Elle a pu y défendre la vision qu'elle se fait de la sécurité du monde et a obtenu que soit réaffirmé avec force le rôle que joue la dissuasion nucléaire française pour la sécurité des alliés.

Enfin, au sein de l'OTAN, deux ans après sa réintégration dans le Commandement intégré, la France joue un rôle important dans la gestion de la crise afghane (dans laquelle elle est engagée depuis 2001).

### 3. LA RELATION ARMÉE – NATION : UN LIEN FONDAMENTAL POUR L'AVENIR DE NOTRE DÉFENSE ET POUR LA FRANCE

L'esprit de défense est un ciment qui porte notre Nation et ses valeurs. Il est une des expressions de la raison d'être d'une Nation qui souhaite exister, s'affirmer et délivrer un message au monde.

Lorsque surviennent les heures sombres de l'Histoire, l'esprit de défense est une force des plus précieuses qui pousse non seulement les combattants professionnels mais tous les hommes et les femmes d'une Nation à résister, à se défendre ou encore à se libérer.

L'esprit de défense rassemble les combattants d'hier et d'aujourd'hui mais aussi tous ceux qui sont impliqués dans le monde de la défense et de la sécurité nationales et, plus largement encore, chaque citoyen. L'esprit de défense concerne tous les Français, toute la Nation.

## CONSTAT

### 3.1. LES COMBATTANTS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

L'engagement des forces françaises dans des conflits n'est possible que parce que des hommes et des femmes se sont engagés. Si l'on veut garantir un lien entre l'Armée et la Nation, il est indispensable que s'exprime une reconnaissance envers ceux qui s'engagent, au péril de leur vie, à servir notre pays, à défendre nos valeurs, à protéger les Français et les intérêts de la France.

Face aux menaces actuelles et notamment au terrorisme dont les premières victimes sont des civils (11 septembre 2001 aux Etats-Unis, 11 mars 2004 à Madrid, 7 juillet 2005 à Londres, 28 avril 2011 à Marrakech), la France a la chance de pouvoir s'appuyer sur une armée professionnelle entièrement mobilisée pour assurer la sécurité des Français et défendre les intérêts de la France. La France et les Français doivent en être conscients.

75 militaires français sont morts en Afghanistan depuis le début de l'intervention alliée en 2001. Pour eux comme pour tous ceux qui sont tombés dans les conflits précédents ou qui tomberont demain, il faut avoir à l'esprit qu'ils ne sont pas morts « pour rien ». Leur engagement ne doit pas tomber dans l'oubli mais être reconnu.

C'est aussi le sens de l'action qui doit être menée en faveur des anciens combattants. Au 31 décembre 2010, ils étaient plus d'1,3 million à être enregistrés auprès de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), qui répertoriait dans le même temps 7952 associations nationales et départementales d'anciens combattants. Pour leur apporter la

reconnaissance immatérielle qu'ils méritent, 3,2 milliards d'euros de crédits « anciens combattants » ont été inscrits au PLF 2011.

## 3.2. CHAQUE CITOYEN

Alors que le service national est suspendu depuis 2001, il est essentiel de maintenir le lien armée - Nation.

Pour rayonner, un Etat doit convaincre à l'extérieur de sa cohésion intérieure, du rassemblement consenti de sa population autour d'un projet de puissance et d'un ensemble de valeurs partagées, de l'implication de chaque citoyen à son niveau, dans cette ambition. C'est d'un lien véritable que les Français ont essentiellement besoin pour se sentir partie de la France.

« L'esprit de défense » ne se réduit pas à « la défense » au sens des « forces armées » mais s'identifie largement avec l'esprit de citoyenneté qu'il convient de développer chez nos concitoyens. L'esprit de défense doit être conçu comme un parcours de conviction, qui aide le citoyen à grandir et mûrir en comprenant qu'il fait partie d'une vaste communauté agissante qui le préserve. Ce parcours actif, tout au long de sa vie, fait de sensibilisation, de valorisation, de mise à contribution, lie chaque homme ou femme à son pays, quel que soit son domaine d'activité.

L'outil militaire n'est que l'une des modalités de l'esprit de défense. Nos concitoyens doivent réapprendre la valeur du sacrifice ultime pour comprendre et soutenir ceux qui le font en leur nom. Les militaires professionnels n'exercent pas un métier comme les autres mais incarnent, à leur niveau, la fierté d'une appartenance et d'une conviction autour de valeurs et d'intérêts partagés.

## CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT

### LE LIVRE BLANC IDENTIFIE LES BESOINS POUR LA CONSERVATION DE L'ESPRIT DE DEFENSE

L'adhésion de la nation à la défense est la condition de l'efficacité de la stratégie de défense et de la sécurité nationale. Le Livre blanc préconise de donner une impulsion nouvelle dans plusieurs domaines : la formation des jeunes comme des élus locaux ; la rénovation de la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) [devenu Journée défense et citoyenneté] ; le service civique ; une organisation cohérente et attractive des volontariats susceptibles d'être mobilisés au service de la sécurité de la France ; la recherche stratégique, tant au niveau national qu'au niveau européen ; la création d'une fondation de coopération

scientifique, qui aura vocation à devenir le support d'une Ecole doctorale européenne ; la formation permanente qui, actuellement dispensée par quatre grands instituts, sera réorganisée en deux pôles (défense - affaires étrangères ; sécurité intérieure).

## DES MESURES DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DANS LES FORCES FRANÇAISES

### DES PENSIONS PLUS ELEVEES

- Pour permettre aux anciens combattants et à leurs conjoints de bénéficier d'une retraite digne, à la hauteur des efforts et des sacrifices consentis, la majorité a tenu à prendre différentes mesures
- Le point de Pension militaire d'invalidité (PMI) a été revu à la hausse pour atteindre désormais près de 14 €. Depuis 2010, le point PMI est calculé sur « l'indice de traitement brut – grille indiciaire » publié par l'INSEE et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Cette disposition permet aux PMI, à la retraite du combattant et à la retraite mutualiste, d'être revalorisées régulièrement, en fonction notamment de l'évolution du point de la fonction publique.
- La retraite du combattant a augmenté de près de 20 % depuis 2007. Attribuée aux titulaires de la carte du combattant, elle n'avait été revalorisée que de 10 % entre 1978 et 2007. De 37 points PMI à l'époque, la retraite du combattant a été portée à 44 points au 1er juillet 2011. Son montant est ainsi passé de 488,03 € à 609,40 €.
- Le plafond de la rente mutualiste du combattant a été porté à 125 points de PMI en 2007. Il était à 122,5 points depuis 2003.
- Les pensions des anciens combattants étrangers ont été totalement décrystallisées, c'est-à-dire revalorisées sur la base du droit commun, alors qu'elles avaient été gelées lors de l'accès à l'indépendance des territoires sous souveraineté française. Cette remise à niveau s'est faite en deux temps :
  - 2007 : décrystallisation totale des pensions « du feu » (PMI + retraite du combattant)
  - 2011 : les pensions et retraites autrefois cristallisées sont désormais soumises au droit commun.
- Les conjoints survivants peuvent désormais bénéficier d'une allocation différentielle. Créée en 2007, elle bénéficie aux conjoints survivants de ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), âgés de 60 ans au

moins. Elle permet d'assurer un revenu minimum aux veuves les plus démunies. En 4 ans, le montant plafond de cette allocation a été relevé de 50 % pour atteindre 834 €.

## ► PLUS D'EGALITE

Soucieux d'offrir une reconnaissance de la Nation plus égalitaire, la majorité s'est attachée à gommer les différences de traitement entre armées et entre générations d'anciens combattants.

- Le décret du 29 juillet 2010 donnant le bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord concrétise l'engagement du Gouvernement pour faire aboutir cette revendication légitime. Ainsi les pensions des anciens militaires ou anciens fonctionnaires partis à la retraite après le 19 octobre 1999 peuvent être révisées.
- Pour s'adapter aux évolutions des interventions de l'armée, les anciens des Opérations extérieures (Opex) bénéficient depuis 2010 de la carte du combattant (qui donne droit à la retraite du combattant). Seuls les guerres et combats d'Afrique du Nord étaient jusqu'alors pris en compte. Cette mesure étant rétroactive, les opérations antérieures à 2010 (Tchad, Kosovo, Liban...) donnent le droit à la retraite du combattant.
- En 2010, les indices des pensions d'invalidité des sous-officiers de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la gendarmerie ont été alignés par décret sur ceux, plus avantageux, des officiers mariniers.

## ► PLUS DE RECONNAISSANCE POUR LES ANCIENS COMBATTANTS ET LES VICTIMES

S'agissant des anciens combattants, la majorité s'est engagée pour plus de reconnaissance :

- renforcement du rôle de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) suite à la fermeture des dernières directions interdépartementales des anciens combattants. Le maillage territorial de l'Office a été complété en 2011 avec le rattachement à son réseau des trois services d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. L'ONACVG joue pleinement son rôle d'interlocuteur unique du monde combattant.
- effort accru sur la rénovation des sépultures de guerre (Le projet de loi de finances pour 2011 prévoit un abondement d'un montant de 1,5 M€ de la dotation consacrée à la rénovation des nécropoles et hauts lieux de mémoire, portant celle-ci à 5 M€ par an sur la période du budget triennal, afin d'accélérer la réalisation du programme de rénovation dans la perspective de l'anniversaire du centenaire de la guerre 14-18).
- La fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie est reconnue d'utilité publique depuis août 2010

Par ailleurs, le Gouvernement a pris plusieurs décisions pour gommer les iniquités de traitement nées des décisions antérieures :

- Les quelques 5 000 incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes ont reçu une allocation de 800 € le 1er juillet 2010.
- Les victimes des essais nucléaires français peuvent être indemnisées sur la base de la loi du 5 janvier 2010. Elle établit une présomption de causalité entre la présence d'une personne sur les lieux des essais nucléaires français, les conditions de son exposition et une maladie radio-induite selon une liste établie. Les demandes sont soumises à un comité qui propose au ministre, le cas échéant, une indemnisation. Le Gouvernement a provisionné 10 millions d'euros pour les personnes concernées

## **RENFORCER LES COMMEMORATIONS NATIONALES**

Le Gouvernement refuse l'idée de hiérarchiser les commémorations nationales, ainsi que celle de supprimer certaines journées nationales. Par ailleurs, il faut veiller à éviter la multiplication de journées et la persistance de certaines sensibilités mémorielles doit être prise en compte.

En revanche, le ministre de la Défense et des Anciens combattants s'est exprimé, le 5 juin 2011, en faveur de la reconnaissance de la journée du 11 novembre en tant que journée nationale de la mémoire et du souvenir pour tous les « morts pour la France » de tous les conflits.

## **SOUTENIR LA CONSTITUTION D'UNE RESERVE : UNE PRIORITE FINANCEE**

La dotation financière en 2011 sera maintenue à 88,5 millions d'euros au titre des rémunérations et des charges sociales.

Les moyens déployés permettent de renforcer l'effort de recrutement en direction des sous-officiers et militaires du rang venus du monde civil et d'améliorer la fidélisation des réservistes opérationnels, en vue d'atteindre un effectif de 37 270 réservistes fin 2011.

## **4. LES ENTREPRISES DE DEFENSE : UNE GARANTIE D'INDEPENDANCE ET DE SOUVERAINETE, UN MOTEUR DE CROISSANCE**

### **CONSTAT**

#### **4.1. L'EXCELLENCE INDUSTRIELLE AU SERVICE DE L'INDEPENDANCE ET DE LA SOUVERAINETE DE LA FRANCE**

L'existence d'une industrie de défense sur le territoire national donne à la France la possibilité d'exprimer et d'exercer une politique internationale et de défense indépendante et souveraine, conforme à ses ambitions. Elle est notamment garante de la pérennité et de la crédibilité technologique de notre dissuasion nucléaire qui constitue l'assurance-vie de la Nation.

Notre industrie de défense assure l'équipement de nos forces armées sur la durée et en toute indépendance. Les matériels fournis, qui ne sont évidemment rien sans la volonté de les utiliser et sans le savoir-faire nécessaire à leur mise en œuvre, concourent pleinement aux objectifs d'efficacité et de disponibilité opérationnelle.

Il ne faut pas oublier que dans le cadre de nos alliances et de nos coalitions, l'industrie de défense française nous donne les moyens de pouvoir réellement peser dans les prises de décision.

#### **4.2. UN SECTEUR ECONOMIQUE IMPORTANT EN MATIERE D'EMPLOI ET DE CREATION DE RICHESSES**

L'industrie de défense représente en France 165 000 emplois directs et autant d'emplois indirects, de nature variée (ingénieurs et cadres, techniciens supérieurs, ouvriers qualifiés, compagnons), hautement qualifiés, fortement innovants et faiblement délocalisables.

Elle réalise un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros, dont 1/3 est réalisé à l'export. On estime à 50 000 le nombre d'emplois du secteur de l'armement directement liés aux exportations. Par ailleurs, on estime à 4 000 le nombre de PME qui sont impliquées dans les programmes d'armement.

Ainsi, les entreprises de défense correspondent non seulement à un tissu industriel varié (maîtres d'œuvre, systémiers, équipementiers, PME-PMI) mais elles sont également des entreprises de services et des entreprises de la compétence et de la connaissance, exigeantes en expertises scientifiques, techniques et managériales et « tirant vers le haut » de nombreuses actions de formation (stagiaires, apprentis, partenariats avec des lycées professionnels, des universités et des écoles d'ingénieurs).

Enfin, il faut noter que les dépenses publiques dans ce domaine trouvent une compensation dans les recettes fiscales directes, indirectes et induites (impôts sur les bénéfices, IRPP des salariés, charges sociales ...) liées au maintien de cette activité sur le territoire national. Le montant de ces recettes est lui-même abondé par les activités générées par les contrats export.

### **4.3. LA RECHERCHE DE DEFENSE : UN ATOUT POUR NOTRE SOUVERAINETE ET NOTRE COMPETITIVITE**

Dans un monde complexe et instable, nous devons faire face à un éventail beaucoup plus large de risques et de menaces, y compris dans le domaine du cyber-espace, ainsi qu'à une multiplication des crises et de leurs formes. A ce titre l'effort de recherche et d'investissement consenti dans les domaines de souveraineté demeure un gage d'avenir.

Moteur de la recherche et de l'innovation, l'industrie de défense est au cœur et à la pointe des hautes technologies. Les filières technologiques de tout premier rang mondial dont dispose la France aujourd'hui (aéronautique civil et militaire, satellites, sous-marins, char d'assaut, missile tactique...) ne sont que la conséquence d'une volonté politique continue d'excellence technologique.

5 à 10% du chiffre d'affaires des grands groupes du secteur de la défense sont consacrés à la recherche et développement. Quant au ministère de la défense, il suscite et accompagne l'innovation industrielle et technologique pour un effort budgétaire de 3,58 milliards d'euros.

L'effort de recherche consenti dans la défense irrigue largement les centres de recherche et autres laboratoires universitaires nationaux mais aussi une grande partie du tissu industriel national bien au-delà de ce secteur d'activité spécifique.

La recherche dans le domaine de la défense est une recherche de rupture. Elle est également source de retombées pour le domaine civil. Par exemple, l'effort technologique consenti dans les missiles de la dissuasion nucléaire est à l'origine de la conception des lanceurs Ariane. L'effort de recherche consenti aujourd'hui engage notre sécurité et notre compétitivité pour les décennies à venir. Etre un temps à la pointe de la technologie ne garantit pas de le rester.

Cet effort de recherche présente plusieurs avantages. Il permet à notre pays de :

- ▶ rester dans la course technologique par rapport à notre allié américain ;
- ▶ conserver un différentiel d'innovation technologique par rapport à nos adversaires et à nos concurrents ;
- ▶ se donner les moyens de continuer à maîtriser les technologies de souveraineté et de préparer les réponses technologiques aux besoins opérationnels à moyen et long termes ;
- ▶ rester au niveau de nos partenaires stratégiques et être en position de force dans les négociations bilatérales ou multilatérales avec nos partenaires européens.

#### 4.4. DE NOMBREUX SECTEURS SONT LIÉS À L'INDUSTRIE DE DÉFENSE : « LES INDUSTRIES DE SOUVERAINÉTÉ »

Afin de mieux envisager l'ensemble des défis d'indépendance et de souveraineté, il est utile de considérer les secteurs liés à la défense. Ce cadre plus global constitue ce que l'on peut appeler la Base Industrielle et Technologique de Souveraineté (B.I.T.S.). Cette B.I.T.S. intègre les secteurs « défense », « aéronautique », « nucléaire », « spatial » et « sécurité », soit des domaines d'activité qui sont au fondement même de notre indépendance nationale.

Les synergies et les transversalités entre les cinq secteurs de la B.I.T.S. sont très nombreuses. Elles ne concernent pas que les technologies elles-mêmes, anciennement qualifiées de duales (à usage militaire et civile), mais toutes les dimensions de l'industrie, ses hommes et ses femmes, ses savoir-faire, notamment la capacité d'intégration et de maîtrise des grands systèmes complexes, ses moyens, ses méthodes, sa « géographie » industrielle avec ses grands groupes, le plus souvent largement déployés à l'international, et ses très nombreuses PME-PMI nationales qui irriguent le territoire.

<b>Les chiffres clés de la Base Industrielle et Technologique de Souveraineté</b>	
<i>Emplois productifs directs</i>	300 000
<i>Emplois productifs indirects</i>	300 000
<i>Chiffre d'affaires annuel</i>	70 milliards d'euros
<i>Balance commerciale – Solde net</i>	+ 25 milliards d'euros

## CE QUE NOUS AVONS DÉJÀ FAIT

### LE LIVRE BLANC : LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE ET L'AFFIRMATION DE L'INTÉRÊT PORTÉ PAR L'ÉTAT FRANÇAIS À L'INDUSTRIE DE DÉFENSE

Pour les rédacteurs du Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale, l'industrie constitue un enjeu considérable. Conscient de la réalité industrielle mondiale, c'est-à-dire d'un marché largement dominé par les États-Unis, les rédacteurs du Livre blanc insistent sur l'importance du renforcement de la compétitivité de l'industrie française.

Si quatre groupes européens figurent parmi les quinze plus grands groupes mondiaux, et que sur les dix premiers européens quatre sont français, il n'en demeure pas moins qu'un effort doit être fait. Ainsi, le Livre blanc liste les priorités technologiques et industrielles découlant des objectifs stratégiques de la sécurité nationale à l'horizon 2025. Elles concernent le nucléaire, le spatial, le naval, l'aéronautique, le terrestre, les missiles, la sécurité des systèmes d'information ou encore les composants électroniques de défense.

### LE PLAN DE RELANCE

En complément de l'effort budgétaire (cf. partie 1 « Un ambition pour notre défense nationale »), le 2 février 2009, le Premier ministre a dévoilé les premiers projets bénéficiaires du plan de relance. Parmi les 26,5 milliards d'euros du plan, le programme d'investissement public de l'État représente 4 milliards d'euros. Dans ce programme, le renouvellement des équipements des armées et de la police est le principal poste de dépense : 1,525 milliards d'euros. Ces financements permettent notamment d'anticiper une partie des objectifs du livre blanc de la défense. Plusieurs secteurs industriels sont concernés :

- ▶ **construction navale** : bâtiment de projection et de commandement, navires amphibies, de soutien et de servitude vont compléter la flotte actuellement en service.
- ▶ **armement terrestre** : accélération des cadences de production du programme « véhicule blindé de combat d'infanterie » et des livraisons de l'opération « petit véhicule protégé »
- ▶ **aéronautique et espace** : acquisition de cinq hélicoptères et accélération de la production de deux avions de combat
- ▶ **électronique de défense** : investissements anticipés dans le domaine de l'optronique

## LE SOUTIEN AUX PME-PMI : UNE PRIORITE POUR LE MINISTERE DE LA DEFENSE

Les compétences industrielles nécessaires au développement et à la réalisation des systèmes de défense actuels et futurs ne se limitent pas aux grands maîtres d'œuvre industriels. Les PME détiennent de nombreuses compétences indispensables et sont à l'origine de nombreuses innovations décisives pour les technologies militaires ou duales. Elles sont un gage de réactivité et de compétitivité pour le ministère qui se doit d'optimiser l'emploi des crédits publics dans ses achats de technologies et d'équipements.

En tant que premier acheteur public, le ministère a une responsabilité particulière dans l'objectif de l'Etat de soutenir le développement des PME : environ 10 milliards d'euros de commandes sont en effet passées chaque année à l'industrie, soit deux tiers des marchés publics passés par l'Etat et plus du quart du montant des marchés passés par l'ensemble des administrations publiques.

C'est pourquoi la Direction générale de l'armement (DGA) est particulièrement attachée à renforcer les PME de défense, en particulier les PME technologiques, pour les rendre plus solides, plus internationales, plus innovantes, et contribuer à établir une relation constructive entre elles et les maîtres d'œuvre industriels.

A cet égard, on notera également que la DGA s'est impliquée dans des actions interministérielles de soutien à l'innovation (pôles de compétitivité et OSEO).

Enfin, on notera, à titre d'exemple, que l'Etat a attribué une aide qui se renouvellera chaque année pendant trois ans à un cluster (regroupement d'entreprises) de PME du secteur de la défense qui a été créé dans la région Rhône Alpes en 2008 et qui contribue à l'essor des PME du secteur.

## L'ACCORD DE DEFENSE FRANCO-BRITANNIQUE

La France et le Royaume-Uni sont parvenus à un accord sur un plan stratégique décennal concernant le secteur britannique et français des missiles. Il s'agit de mettre en place un maître d'œuvre industriel européen unique afin notamment de réaliser des économies pouvant aller jusqu'à 30 %. Cette stratégie a pour but d'optimiser la fourniture de capacités militaires, d'adapter nos technologies plus efficacement, et de consolider notre base industrielle dans le secteur des missiles. A travers une série de projets, la France et Royaume-Uni espère que la coopération dans ce secteur industriel servira de test pour des initiatives dans d'autres secteurs industriels.

## LA « PRIORITE DEFENSE » DE LA PRESIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPEENNE

Une part des progrès enregistrés sous la présidence française ont trait à la démarche capacitaire. Il s'agit d'avancées pratiques qui contribueront à accroître les capacités militaires de l'Union européenne. Exemples<sup>8</sup> :

- ▶ la modernisation des hélicoptères et entraînement de leurs équipages ;
- ▶ la préparation d'un projet de futur hélicoptère de transport ;
- ▶ la mise en place d'une flotte européenne de transport aérien ;
- ▶ la création d'une unité multinationale d'A 400 M et la mise en place d'un commandement européen du transport aérien ;
- ▶ l'initiative d'interopérabilité navale ;
- ▶ le développement d'un concept pour la projection d'une base aérienne pour une force européenne ;
- ▶ la préparation d'une nouvelle génération de satellites d'observation : programme MUSIS ;
- ▶ le lancement d'un programme de déminage maritime ;
- ▶ le lancement d'un projet de futur drone de surveillance.

A ceci, il faut ajouter le développement des échanges de jeunes officiers sur le modèle Erasmus, qui peut être un moyen de créer une culture européenne chez les futurs cadres militaires dirigeants de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Enfin, la présidence française a fortement contribué à l'adoption du « paquet défense », deux propositions de directives relatives aux marchés publics de défense et de sécurité et aux transferts intracommunautaires des produits de défense.

Ces textes contribuent à la construction progressive d'un marché européen pour les équipements de défense et au renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), objectifs importants pour soutenir le développement des capacités militaires de l'Union, dans le cadre de la PSDC.

---

<sup>8</sup> Ces projets sont à géométrie variable et basés sur le volontariat des pays de l'Union.

## NOS PROPOSITIONS

### 1. AFFIRMER LES INTERETS ET LES AMBITIONS DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

#### - UNE VISION : GARANTIR L'INDEPENDANCE ET LA LIBERTE DE LA FRANCE DANS LE MONDE

La Défense est un instrument essentiel de la puissance et de l'indépendance de la France. La remettre en cause reviendrait à mettre en danger le positionnement, les intérêts, la sécurité et l'influence de la France dans le monde. Dans ce domaine, le Livre Blanc remis au président de la République en 2008 constitue une référence et une base de travail complète.

#### PROPOSITION 1 : GARANTIR NOTRE INDEPENDANCE STRATEGIQUE

L'indépendance stratégique de la France repose sur des ressources humaines, industrielles et technologiques. Ces ressources doivent faire l'objet d'une attention particulière garantissant leur préservation en toute circonstance. Cela vaut y compris en période de crise économique et financière et de contraintes budgétaires fortes.

#### PROPOSITION 2 : ADAPTER NOTRE STRATEGIE AUX EVOLUTIONS PERMANENTES DU MONDE

Alors même que le Livre Blanc constitue une référence et une base de travail complète pour notre Défense et notre Sécurité nationale, les évolutions géostratégiques et les événements mondiaux commandent une évaluation stratégique régulière afin d'adapter nos moyens et nos approches. Cette évaluation se traduira notamment par une large consultation de l'ensemble des acteurs concernés.

#### - UNE STRATEGIE : ETRE A L'INITIATIVE ET FORCE D'ENTRAINEMENT EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Nous voulons affirmer la place de la France sur la scène internationale. Le rôle d'impulsion et d'entraînement qu'a joué la France dans le conflit libyen, ainsi que le succès de l'opération menée par les forces armées françaises ont montré que notre pays a les moyens de porter un message au service de ses valeurs sur la scène internationale. On notera que son action est souvent menée dans le cadre de coopérations.

Pragmatique et fidèle à ses valeurs, telle est l'approche d'une France qui joue un rôle dans le concert des Nations. C'est dans cette perspective que notre pouvoir d'influence doit être renforcé dans les instances internationales, notamment mais pas exclusivement en Europe et au sein de l'Alliance Atlantique.

### **PROPOSITION 3 : FAIRE PROGRESSER L'EUROPE DE LA DEFENSE EN ENCOURAGEANT DES COOPERATIONS ENTRE LES ETATS LES PLUS VOLONTARISTES**

Il convient d'accélérer la mise en œuvre de la politique européenne de défense en favorisant davantage une évolution graduelle, à partir des Etats les plus volontaristes, un « groupe pionnier », autour duquel s'agrègerait, au fil du temps et au gré des coopérations réussies, d'autres bonnes volontés.

- Le couple franco-britannique constitue d'ores et déjà une avancée pour l'Europe de la défense. Cette coopération pourrait être renforcée.
- Sur le modèle ou en complémentarité de la coopération franco-britannique, il conviendrait de développer des démarches bilatérales et/ou multilatérales avec nos autres partenaires, à commencer par l'Allemagne, l'Italie, la Pologne et l'Espagne. Dans ce domaine, la France doit être force de propositions en identifiant et en portant les sujets de coopération potentiels que ce soit dans le domaine opérationnel et/ou capacitaire. Le premier exemple en la matière doit certainement être cherché dans le triangle de Weimar (Allemagne, Pologne et France).
- Enfin, dans le cadre institutionnel de l'Union européenne, la mise en place de coopérations « renforcées » et « structurée permanente », qui ne rassembleraient qu'un groupe restreint d'Etat et dont la création est prévue par le traité de Lisbonne, doit être favorisée avec pour objectif d'obtenir des résultats concrets.

### **PROPOSITION 4 : DEFENDRE LA DEFINITION D'UNE VERITABLE STRATEGIE EUROPEENNE ET LA MISE EN PLACE DU « GROUPE DE DEFENSE »**

- L'analyse stratégique, la définition des enjeux et des grands objectifs doivent faire l'objet d'un Livre blanc européen de défense et de sécurité.
- « Groupe de défense » est le nom qui pourrait être donnée au Conseil des ministres de la Défense de l'Union européenne qui serait pérennisé et renforcé. Doté de compétences réelles en matière capacitaire et susceptible de peser sur les orientations en matière industrielle européenne, notamment à travers une réorientation des missions et de l'organisation de l'Agence européenne de défense (AED), le « Groupe de défense » serait une enceinte d'impulsion et de décision politique.

### **PROPOSITION 5 : RECLAMER LA MISE EN PLACE DE LA PREFERENCE EUROPEENNE**

La préférence européenne, qui doit être considérée comme une forme de solidarité européenne, devrait être la règle dans les domaines où l'UE souhaite une autonomie stratégique ainsi que dans les domaines où la réciprocité d'accès aux marchés de défense de pays tiers n'existe pas. Parallèlement, la base industrielle et technologique de défense (BITD) doit s'étendre à l'ensemble des pays de l'Union qui pourraient développer des capacités et des emplois nouveaux.

### **PROPOSITION 6 : REALISER UNE EVALUATION DES OPERATIONS MENEES OU A VENIR AU TITRE DE L'EUROPE DE LA DEFENSE**

Cette évaluation doit porter sur :

- le maintien, voire le renforcement, des opérations civiles et/ou militaires répondant à une véritable valeur-ajoutée ou à un intérêt stratégique et diplomatique fort, et l'abandon des missions non essentielles
- la planification avancée de missions potentielles dans des zones de crises susceptibles d'affecter nos intérêts (singulièrement l'Afrique de l'Ouest, le Sahel, la Corne de l'Afrique et le Proche-Orient)
- le renforcement d'une véritable politique de coopération, d'assistance et de formation dans les pays tiers

### **PROPOSITION 7 : POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DE L'INFLUENCE FRANÇAISE AU SEIN DE L'OTAN**

De retour dans le commandement intégré de l'OTAN, la France doit poursuivre le renforcement et le développement d'une stratégie d'influence puissante, structurée et permanente à tous les échelons hiérarchiques afin que pèse la voix de la France dans les prises de décisions et les grandes orientations de l'Alliance atlantique.

### **PROPOSITION 8 : FAIRE DE LA FRANCE LE MOTEUR DU PARTENARIAT RUSSIE-OTAN**

La construction d'un partenariat Russie-OTAN est un des objectifs fixés par le sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Lisbonne en novembre 2010.

La France doit être le moteur de cette construction avec la Russie dans les domaines de la défense et de la sécurité.

Les dossiers à partager ne manquent pas et la relation à construire doit impliquer étroitement les pays aux frontières orientales de l'OTAN. Ce partenariat doit se construire sur une nouvelle vision de la relation avec la Russie, celle qui consiste à tourner définitivement la page de la guerre froide. L'approche adoptée par Nicolas SARKOZY ouvre la voie à cette nouvelle perception de la Russie.

## **- UNE VOLONTE : AGIR ET SE DONNER LES MOYENS D'AGIR**

### **PROPOSITION 9 : MAINTENIR LA DEFENSE COMME PRIORITE BUDGETAIRE**

Le maintien de la défense nationale implique un effort budgétaire continu :

- Il n'y a d'Etat en capacité de protéger ses citoyens et ses valeurs sans un Etat fort et disposant d'une défense nationale crédible.
- Maintenir et renforcer l'influence qu'exerce la France dans le monde impose une mise en cohérence de nos ambitions et des moyens consacrés à la défense

Cet effort budgétaire signifie notamment que la Loi actuelle de programmation militaire sera mise en œuvre jusqu'à son terme en 2013 et que la prochaine loi devra être préparée avec la plus grande attention.

## **2. FAIRE DE LA DEFENSE UN ATOUT POUR LES FRANÇAIS : DES ENJEUX DE SOCIÉTÉ AUX RÉALITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES**

### **- RENFORCER LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT MILITAIRE ET PROMOUVOIR L'ESPRIT DE DEFENSE PAR LE DÉVELOPPEMENT DU LIEN ENTRE LES ARMÉES ET LES FRANÇAIS**

#### **PROPOSITION 10 : STABILISER LE « MODELE RH » D'UNE ARMÉE COMPOSÉE DE VOLONTAIRES PAR UN DISPOSITIF RENFORCÉ DE FIDÉLISATION**

Pour remplir les engagements qui lui sont confiés par l'autorité politique, les armées ont besoin en permanence de personnel jeune et formé, au sein d'une organisation militaire fortement hiérarchisée. Les armées doivent donc disposer des moyens leur permettant de renouveler leurs ressources humaines de manière régulière afin de maintenir une moyenne d'âge peu élevée.

En matière de recrutement et de fidélisation, des difficultés demeurent s'agissant des militaires du rang avec les coûts afférents à un « turn over » trop important. Il conviendrait de développer les incitations pour les engagés à renouveler leur premier contrat. Ces moyens d'incitation peuvent être financiers (revalorisation de la prime de rengagement) mais aussi relever d'autres dispositifs. Ainsi, un contractuel ayant accompli un certain nombre d'activités de service pourrait bénéficier d'une offre de services élargie : accès aux services de « Défense mobilité » (entité qui suit la reconversion des militaires), éligibilité des enfants à une scolarité au sein des lycées de la Défense...

#### **PROPOSITION 11 : AMÉLIORER LE SOUTIEN AUX FAMILLES DES MILITAIRES**

Mobilité et disponibilité restent des contraintes fortes. Elles sont parfois telles qu'elles peuvent inciter certains militaires à mettre un terme plus rapide que prévu à leur parcours au sein de l'institution. Il faut donc désormais « fidéliser les familles pour fidéliser les militaires ». Les contraintes s'expriment plus précisément dans trois domaines particuliers : l'emploi du conjoint, l'accession à la propriété ou encore les études des enfants.

Si des études récentes mettent en évidence une certaine convergence dans les deux premiers items entre les militaires et le reste de la population française, un décalage important demeure.

Les dernières années ont vu la mise en place de mesures et de dispositifs favorables : création des cellules d'accompagnement dans l'emploi des conjoints (CAEC), désormais rattachées à

« Défense mobilité », augmentation des aides à l'accession à la propriété, utilisation des Fonds de prévoyance pour accroître l'offre locative, multiplication du nombre de crèches et de halte-garderies... Il faut également noter que l'abandon de sites trop isolés, dans le cadre de la réforme du ministère, a eu pour conséquence positive des mutations dans des bassins d'emploi et d'offre en matière d'études de bon niveau.

Il conviendrait de poursuivre l'effort engagé :

- En matière d'accession à la propriété, la plupart des aides de droit commun portent sur l'accession à la propriété de la résidence principale. Or, l'intérêt du militaire est le plus souvent de disposer d'une résidence secondaire qui soit le véritable « port d'attache » du foyer. Pour cette population contrainte à une forte mobilité, le bénéficiaire, pour l'achat de ce « port d'attache », de l'ensemble des aides relatives à l'achat d'une résidence principale, serait donc une avancée. En outre, le montant des prêts accordés pourrait être revu à la hausse et garanti, en mobilisant les fonds de prévoyance.
- Les efforts en matière d'emploi du conjoint doivent être poursuivis, notamment lorsque celui-ci est agent de l'Etat, avec des règles de coordination s'imposant davantage aux autres ministères.
- Enfin, un appui tout particulier doit être apporté à l'éducation des enfants, dont le parcours scolaire est forcément affecté par des mutations fréquentes et l'absence régulière pour des périodes longues de l'un des deux parents.

### **PROPOSITION 12 : RENFORCER LA COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE, JOURNEE NATIONALE DE LA MEMOIRE ET DU SOUVENIR POUR TOUS LES « MORTS POUR LA FRANCE »**

Sans toutefois créer de hiérarchisation entre les commémorations nationales, il s'agirait de densifier mémoriellement cette date :

- le bleuet de France pourrait constituer un symbole à l'instar du coquelicot britannique ;
- les sirènes pourraient retentir une minute pendant laquelle le pays se tiendrait debout en souvenir des « morts pour la France » ;
- la demi-journée d'école qui précède le 11 novembre pourrait être l'occasion pour une classe d'âge de prendre le temps d'étudier les symboles de notre pays, comme notre drapeau et la signification de ses couleurs ou encore, notre hymne national.

### **PROPOSITION 13 : RENFORCER LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT MILITAIRE**

- Développer les cérémonies militaires, par exemple pour faits d'armes, ou lors de retours d'opérations, dans des endroits emblématiques ;
- Inscire systématiquement sur le monument aux morts des communes les noms des soldats morts en opération.

### **PROPOSITION 14 : METTRE EN PLACE UNE AGENCE DES ANCIENS MILITAIRES D'ACTIVE ET DE RESERVE**

Chargée de maintenir le lien entre les 15 millions de Français passés par les institutions militaires et ces institutions, cette agence favoriserait l'émergence d'un véritable réseau

d'information et de solidarité. Elle serait relayée sur le terrain par des associations départementales et communales.

Cette agence, intercatégorielle et interarmées, aurait pour objet d'assister ses membres tout au long de la vie dans leurs relations avec l'institution militaire, de leur délivrer une information privilégiée et d'organiser ou de soutenir un certain nombre de manifestations destinées à vivifier le lien entre la Nation et son armée.

Elle pourrait être chargée de gérer le monde des anciens combattants et des réservistes, être l'interlocutrice des associations, aider à la reconversion des militaires quittant les armées, améliorer la gestion de la relation avec les familles de blessés en OPEX, ou encore, assurer la promotion des métiers des armes dans les écoles et les quartiers.

### **PROPOSITION 15 : CREER UNE « MAISON DES FAMILLES » DANS LES HOPITAUX MILITAIRES POUR AMELIORER LA GESTION DE LA RELATION AVEC LES FAMILLES DE BLESSES EN OPERATIONS EXTERIEURES**

### **PROPOSITION 16 : FAIRE MENTION DE « L'ALLEGENCE AUX ARMES DE LA FRANCE » LORS D'UN SERMENT FAIT A L'OCCASION DE LA JOURNEE D'APPEL A LA DEFENSE OU AU MOMENT DE L'ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANÇAISE**

Ce serment concernerait ainsi l'ensemble des jeunes Français arrivant à l'âge de la majorité et les Français naturalisés.

### **PROPOSITION 17 : DEVELOPPER LE TOURISME DE MEMOIRE**

- faciliter la visite des hauts-lieux de mémoire, par exemple en étendant les horaires d'ouverture ;
- développer des programmes coordonnés au niveau national voire international, ainsi que les partenariats avec les collectivités locales, afin de mettre en valeur les lieux de mémoire, d'en accroître la fréquentation et de contribuer au partage de la mémoire ;
- mettre en place une plateforme nationale, commune au ministère de la Défense et au ministère chargé du Tourisme, qui promeuve une approche interactive des lieux de mémoire.

### **PROPOSITION 18 : ORGANISER UNE GRANDE CEREMONIE COMMEMORATIVE D'ENVERGURE INTERNATIONALE POUR LE CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE, QUI IMPLIQUERAIT NOTAMMENT LES PAYS AYANT PARTICIPE A CE CONFLIT**

### **PROPOSITION 19 : FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EPIDE, DES « CLASSES DE DEFENSE ET DE SECURITE GLOBALES » ET DES « PREPARATIONS MILITAIRES »**

- L'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE) est chargé du dispositif « Défense, 2<sup>ème</sup> chance ». Ayant pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté, en risque de marginalisation et volontaires au terme d'un projet éducatif global, l'EPIDE favorise leur entrée dans la vie active en

leur proposant un parcours adapté, la formation dispensée contribuant à une insertion durable. Les centres, qui sont des établissements civils et non militaires, bénéficient toutefois de l'expérience précieuse d'anciens militaires<sup>9</sup>.

- Le dispositif des « classes de défense et de sécurité globales » permet à une classe d'adolescent de découvrir les armées au travers d'un enseignement de défense et du jumelage avec une unité militaire.
- Hors du cadre scolaire, les « préparations militaires » (de courte durée – quelques semaines) sont avant tout une découverte du milieu et des valeurs de l'engagement. Elles sont directement dispensées par les armées et contribue très favorablement au rapprochement des jeunes (à partir de 16 ans) et de la Nation.

### **PROPOSITION 20 : GARANTIR LE DOUBLEMENT DE CAPACITE DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE (SMA)<sup>10</sup>, QUI S'ADRESSE AUX ULTRAMARINS, D'ICI 2013**

En raison des orientations prises par le Gouvernement dans le domaine du développement économique et social des collectivités territoriales d'Outre-mer, les moyens alloués au SMA vont être accrus dans les années à venir pour mieux prendre en compte le contexte social et économique de ces collectivités. Ainsi, d'ici 2013, conformément à la volonté du président de la République, l'offre de formation sera portée de 3 000 à 6 000 jeunes par an.

### **PROPOSITION 21 : SENSIBILISER LES ETUDIANTS AUX ENJEUX DE DEFENSE ET DE SECURITE NATIONALES ET A LA PLACE DE LA FRANCE DANS LE MONDE**

Former régulièrement les étudiants à partir du niveau master à la réalité des problématiques sociales, économiques et territoriales, technologiques (seuil d'efficacité opérationnelle minimal, conséquences budgétaires des choix industriels) des questions de défense tout autant qu'à leur dimension géopolitique. Cela se ferait à travers un module obligatoire de sensibilisation aux enjeux de défense et de sécurité nationales.

Les étudiants sont aujourd'hui citoyens de monde, leurs carrières sont internationales. Il s'agit de les faire réfléchir sur la place de la France dans le monde. De leur inspirer un patriotisme nouveau pour le 21<sup>ème</sup> siècle.

## **- LES INDUSTRIES DE SOUVERAINETE : CROISSANCE, EMPLOI, RECHERCHE ET INNOVATION**

La France dispose d'un des meilleurs outils industriels au monde incluant grandes, moyennes et petites entreprises. Pour conserver cet outil de souveraineté cohérent et crédible, il apparaît nécessaire de déterminer le juste niveau d'indépendance stratégique et d'indépendance technologique compatible de notre volonté politique de souveraineté et de nos moyens budgétaires. Cet équilibre à trouver entre notre volonté de souveraineté et l'état de nos finances publiques passe par des choix.

---

<sup>9</sup> Créé le 2 août 2005, l'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE) a vu ses premiers volontaires à l'insertion intégrer le centre de Montry en Seine-et-Marne (77) le 26 septembre 2005. De septembre 2005 à novembre 2008, 20 centres ont ouvert leurs portes et accueillent aujourd'hui un peu plus de 2 250 jeunes.

<sup>10</sup> Créé en 1961, le SMA est avant tout un dispositif de formation au profit de l'insertion des jeunes ultramarins en difficulté.

A cet égard, le principe des trois cercles de souveraineté du Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale (souveraineté nationale, autonomie européenne, dépendance au marché mondial), reste parfaitement applicable. Dans le contexte actuel, cette approche se doit néanmoins d'être approfondie. Par conséquent, il faut déterminer :

1. **les domaines technologiques et industriels à conserver strictement sur le sol national. Il s'agit des domaines essentiels pour notre souveraineté et la souveraineté opérationnelle de nos forces :**
  - les capacités qui nous garantissent une autonomie d'appréciation, une autonomie de décision, une liberté d'action et une faculté d'entrée en premier sur un théâtre d'opérations
  - les capacités qui nous permettent de peser en coalition
  - les capacités qui nous confèrent un avantage comparatif stratégique par rapport à nos partenaires dans le cadre de nos alliances et de nos coalitions futures
2. **les domaines technologiques et industriels pour lesquels des interdépendances sont possibles avec nos principaux partenaires européens. Cette approche suppose :**
  - une vision stratégique partagée
  - des postures de défense similaire ou complémentaire
  - des intérêts communs
  - des engagements à long terme équilibrés
3. **Déterminer les domaines technologiques et industriels pour lesquels une dépendance est acceptable à l'échelle européenne mais inacceptable à l'échelle mondiale**
4. **Déterminer les domaines technologiques et industriels pour lesquels une dépendance est acceptable à l'échelle mondiale**

Dans ces deux derniers cas, cela revient à accepter que les domaines technologiques et industriels auxquels nous renonçons ne font plus partie de nos industries de souveraineté.

Pour faire des choix en toute connaissance de cause, nous avons besoin d'un cadre et d'une direction.

## **PROPOSITION 22 : DEFINIR UNE STRATEGIE INDUSTRIELLE, AU DELA DU PERIMETRE DE LA DEFENSE, POUR LES ENTREPRISES DE SOUVERAINETE, INCLUANT LES PME**

Il convient de placer notre stratégie industrielle au cœur de notre politique de défense.

C'est une véritable stratégie industrielle, de la recherche à la production, qu'il nous faut ainsi renforcer pour nos industries de souveraineté liées à la défense. Endossée au niveau interministériel, cette stratégie aurait le mérite d'afficher clairement notre objectif d'indépendance stratégique, de reconnaître les enjeux portés par la base industrielle et technologique de souveraineté pour notre pays et, pour la Défense, de représenter le chaînon manquant entre notre stratégie de défense et de sécurité (Livre blanc) et notre politique d'investissement (Loi de programmation militaire).

### **PROPOSITION 23 : RENFORCER LE PILOTAGE POLITIQUE DE LA STRATEGIE DES ENTREPRISES DE SOUVERAINETE LIEES A LA DEFENSE**

La situation actuelle n'est pas optimale. Pour la Défense, la capacité technique de la DGA, qui fait sa force, doit être renforcée. L'éparpillement des compétences entre ministères<sup>11</sup> dont le cœur de métier n'est pas la question industrielle est préjudiciable pour les industries de souveraineté et donc pour l'emploi et pour la France.

L'objectif de cette proposition est de donner corps à ces entreprises de souveraineté liées à la défense, de piloter le processus d'élaboration d'une stratégie industrielle du domaine et d'en animer la mise en œuvre. Il s'agit également de coordonner les relations européennes et internationales qui en relèvent et de porter les offres à l'exportation de ces entreprises.

### **PROPOSITION 24 : ASSEOIR LA CONFERENCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE (CNI) ET INTRODUIRE EN SON SEIN UNE REFLEXION TRANSVERSE SUR LES INDUSTRIES DE SOUVERAINETE LIEES A LA DEFENSE**

La CNI est un des résultats concrets des Etats-Généraux de l'Industrie. Elle a pour objectif principal de renforcer la gouvernance de la politique industrielle de la France. L'impulsion politique qui a présidé à sa création se doit d'être pérenne. Plus particulièrement, dans le cadre de la CNI, douze filières stratégiques ont été définies. Or, parmi les industries de souveraineté, seuls l'aéronautique et le naval ont leur filière. Au sein de la CNI, il n'y a donc pas aujourd'hui de réflexion globale sur les enjeux et les défis des industries de souveraineté liées à la défense.

### **PROPOSITION 25 : CREER UN FONDS D'INVESTISSEMENTS POUR LES INDUSTRIES DE SOUVERAINETE**

Ce fonds pourrait être alimenté pour partie par la vente des participations de l'Etat dans le capital des entreprises du domaine. Toutefois, l'Etat resterait détenteur de la possibilité d'opposer son veto s'agissant de certaines décisions du Conseil d'administration.

Il s'agirait de disposer de ressources additionnelles pour financer des actions de recherche et/ou pour protéger le capital de PME-PMI positionnées sur des technologies clés et critiques.

### **PROPOSITION 26 : PERMETTRE UN PLUS GRAND ACCES DES TPE, PME ET ETI AUX PROGRAMMES D'ETUDES AMONT (PEA)**

Les études amont sont des recherches et études appliquées, de nature technique. Elles sont entreprises en préparation du lancement des programmes d'armement et sont extrêmement importantes.

Il s'agirait d'augmenter le nombre de PEA accessibles aux TPE/PME/ETI, soit un minimum de 15 PEA par an dont les montants seront inférieurs à 5M€ ; tout en veillant à un allotissement de ces marchés

---

<sup>11</sup> Exemples : industries relatives à la sécurité au ministère de l'intérieur, spatial au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche...

**PROPOSITION 27 : RENFORCER LE TISSU DES PME DE DEFENSE PAR L'INNOVATION**

RAPID (Régime d'Appui pour l'Innovation Duale) est un système de subvention des PME innovantes de la défense. Pour 2011, il est doté de 40 millions d'euros.

Ces innovations doivent bien sûr intéresser la défense, mais également présenter un caractère dual, c'est à dire avoir un potentiel d'application civile. Les retombées économiques du projet sont également évaluées.

Afin d'élargir le champ des PME pouvant être soutenues, on pourrait envisager de rendre les projets spécifiques « matériels de défense » éligibles à ce programme.

**PROPOSITION 28 : SYSTEMATISER LA PRESENCE DES PME DANS LES GRANDS SALONS INTERNATIONAUX DE DEFENSE**

Si l'on compare avec nos partenaires stratégiques, on constate actuellement une sous-représentation des PME françaises dans les activités à l'international.

Il conviendrait de soutenir tout particulièrement leur présence sur des salons internationaux via la constitution de réseaux des PME de défense qui ont vocation à développer des activités à l'international.

**PROPOSITION 29 : LA CONSTRUCTION DU DEUXIEME PORTE-AVION, EN COOPERATION AVEC NOS ALLIES, DEMEURE UN OBJECTIF**

Les contraintes budgétaires actuelles empêchent de se prononcer sur un échéancier précis. Toutefois, la construction d'un 2<sup>ème</sup> porte-avion reste un objectif pour notre Défense.